



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6382^e séance

Lundi 13 septembre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Apakan	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2010/446)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2010/446)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Canada, du Chili, de la Colombie, d'Haïti, de la Norvège, du Pérou et de l'Uruguay des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mémorès (Haïti) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mulet à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Peter Schwaiger une lettre datée du 8 septembre 2010 dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Peter Schwaiger.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Schwaiger à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/446, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Edmond Mulet, à qui je donne la parole.

M. Mulet : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le rapport du Secrétaire général (S/2010/446) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), publié le 1^{er} septembre. Depuis le dernier rapport en date du 22 avril (S/2010/200), des progrès ont été réalisés afin de faire avancer le processus politique, de préserver les acquis sécuritaires des dernières années et d'appuyer l'effort humanitaire et de relèvement.

Malgré un contexte politique fragile et une situation humanitaire difficile, je me réjouis de la décision du Gouvernement haïtien de convoquer les citoyens aux urnes le 28 novembre prochain. Ces élections représentent une étape importante dans le processus de consolidation démocratique et de rétablissement de l'État depuis le tremblement de terre. Les élections sont aussi d'une importance capitale car elles mèneront à l'élection de ceux qui guideront l'État lors de la reconstruction pendant les cinq années à venir. Il est donc primordial que celles-ci soient crédibles et légitimes afin de mener à la formation d'un gouvernement et d'une assemblée nationale disposant de mandats clairs et incontestés.

Il est également primordial d'encourager la plus grande participation possible de la population. J'ai déjà invité les autorités compétentes à lancer une campagne d'information publique afin d'informer et de mobiliser l'électorat. La MINUSTAH, par ses bons offices, a contribué à l'émergence d'un consensus politique sur

ces élections, et je félicite les 66 partis et coalitions qui y participeront, tant aux législatives qu'aux présidentielles. Ce chiffre inclut des partis politiques qui demandaient initialement le départ anticipé du Président Préval, mais qui se sont maintenant ralliés au processus électoral constitutionnel.

La MINUSTAH, en collaboration avec l'Organisation des États américains, le Programme des Nations Unies pour le développement et ses autres partenaires sur le terrain, fera sa part – qui consiste à fournir un appui logistique et de sécurité ainsi qu'à coordonner l'assistance électorale internationale – afin d'assurer de bonnes élections. Je tiens cependant à souligner l'importance du leadership haïtien en la matière, et c'est dans ce sens que j'ai déjà invité les acteurs politiques et les autorités haïtiennes, notamment le Conseil électoral provisoire, à œuvrer dans la transparence et le respect des lois haïtiennes et des principes démocratiques.

La situation en matière de sécurité en Haïti demeure généralement calme, bien que fragile. Malgré une hausse de la criminalité depuis le 12 janvier, le nombre d'incidents est comparable à celui de 2009. Toutefois, la faiblesse des institutions, conjuguée à la présence des camps de déplacés, à la résurgence des activités de gangs et à l'instabilité qui caractérise les périodes électorales en Haïti, contribue à créer un environnement sécuritaire volatile. Je demeure préoccupé par la situation dans les camps, où les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, sont susceptibles d'être victimes de violences sexuelles et basées sur le genre. C'est pourquoi la MINUSTAH a mis sur pied une unité de camps de déplacés multidisciplinaire qui agit en appui à la Police nationale d'Haïti pour maintenir la sécurité dans les camps.

Je tiens par contre à souligner qu'il est impossible d'assurer une couverture sécuritaire complète des 1 300 camps, étant donné les effectifs à la disposition de la Police nationale et de la MINUSTAH. L'État haïtien estime à 1,3 million le nombre de personnes déplacées. Le Ministère des travaux publics, transports et communications et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont procédé à l'évaluation structurelle de 230 000 bâtiments, qui révèle qu'environ la moitié est structurellement saine, alors qu'un quart nécessite des travaux et que l'autre quart doit être démoli.

Malgré ces résultats, le retour de personnes déplacées demeure lent et la reconstruction est freinée par la présence de débris et l'absence de cadastre. Sur ce dernier point, un leadership national décisif sera nécessaire pour régler le problème des titres de propriété et de droit au logement. De plus, il faudra trouver un certain équilibre entre l'apport de services d'urgence aux populations déplacées et l'exigence d'encourager leur retour dans leur communauté ou quartier d'origine. Ceci passera, entre autres, par la fourniture d'abris adéquats et de services de base, notamment de santé et d'éducation, afin de motiver le retour. Parallèlement, les évictions forcées de personnes déplacées sont une préoccupation. Le Groupe de travail sur la protection appelle à un moratoire officiel sur les évictions forcées afin de protéger les droits des victimes les plus vulnérables du séisme.

Depuis le 12 janvier, les besoins humanitaires immédiats des déplacés ont largement été comblés. En plus des distributions importantes de biens humanitaires essentiels, plus de 150 000 personnes ont été employées dans le cadre de projets d'argent et de nourriture contre travail. La communauté humanitaire a commencé à construire des abris transitoires solides. L'ONU et ses partenaires prévoient d'en construire 139 000 pour la mi-2011.

La vulnérabilité des personnes déplacées et de la population en général face aux cyclones est préoccupante. La MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies, en appui aux autorités haïtiennes, ont donc pris des mesures afin de préparer une réponse à la saison cyclonique, notamment par la mise en place de centres logistiques, le repositionnement de rations d'urgence et l'évaluation de la vulnérabilité des camps. La composante militaire de la MINUSTAH a également procédé à des exercices pour se préparer à de nouveaux désastres et a actualisé ses plans de contingence.

Le Gouvernement haïtien a développé sa propre capacité en ce qui concerne la coordination des activités humanitaires et de relèvement. Le Président a ainsi créé une Commission présidentielle de relocalisation, qu'il copréside avec mon adjoint, M. Nigel Fisher. Celle-ci travaille en partenariat avec la communauté humanitaire afin de développer une stratégie et des plans opérationnels pouvant guider le processus de relocalisation des déplacés qui sont dans les camps. De concert avec le Bureau du Premier Ministre, l'équipe de pays des Nations Unies s'attelle à

intégrer la structure humanitaire existante à l'architecture de coordination nationale dirigée par le Ministère de la planification. Le Gouvernement a également réactivé les tables sectorielles, qui se basent sur les priorités du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. De plus, la coordination d'une majorité des groupes de travail sectoriels (les clusters) a été transférée aux ministères.

La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, coprésidée par le Premier Ministre Bellerive et l'ancien Président Clinton, a été créée le 21 avril. Lors de sa dernière réunion le 17 août, la Commission a approuvé 29 projets pour un total de 1,66 milliard de dollars. Huit de ces projets ont été présentés par le système des Nations Unies, qui doit maintenant mobiliser plus de 200 millions de dollars pour leur mise en œuvre. À l'heure actuelle, si l'on exclut les allègements de dette, 506 millions, soit 18,9 % des promesses pour 2010, ont été déboursés.

Je souhaite rappeler aux membres du Conseil de sécurité que les Coprésidents de la Commission ont indiqué que les efforts visant à accélérer ses travaux sont limités par la lenteur des financements promis lors de la Conférence de New York, le 31 mars dernier. Maintenant qu'il existe plusieurs projets en attente de financement, j'invite les bailleurs de fonds à déboursier les fonds promis rapidement.

Par sa résolution 1927 (2010), le Conseil de sécurité a invité la MINUSTAH à fournir au Gouvernement haïtien un appui logistique et des compétences techniques. La MINUSTAH se propose de fournir cet appui ponctuel afin de permettre à l'assistance des bailleurs de se matérialiser. Un plan a donc été développé pour fournir des locaux temporaires et des équipements de bureau de base au Ministère de la justice et de la sécurité publique, aux institutions judiciaires et correctionnelles, à la police nationale et aux administrations locales afin de leur permettre de maintenir leurs opérations. Le coût de cet appui logistique est estimé à 7,9 millions de dollars pour la période budgétaire en cours. Ce montant représente moins de 1 % de la proposition budgétaire de la MINUSTAH qui sera présentée à l'Assemblée générale à l'automne. Parallèlement, la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies assisteront ces institutions gouvernementales à préparer la soumission de leurs projets à la Commission.

Suite à ce bref tour d'horizon, je souhaite informer le Conseil des derniers développements

survenus depuis la rédaction du rapport du Secrétaire général à la mi-août, afin de donner aux membres du Conseil un aperçu le plus à jour possible de la situation.

S'agissant des élections, l'appui électoral de la MINUSTAH au Conseil électoral provisoire (CEP) a permis jusqu'à maintenant de respecter le calendrier électoral. Cependant, celui-ci est très serré et le CEP doit continuer de veiller à son respect afin d'assurer que les élections se tiendront bien le 28 novembre. Les prochaines grandes étapes seront le lancement de la campagne électorale le 27 septembre et l'affichage de la liste électorale le 29 octobre. Je tiens à attirer l'attention du Conseil sur la complexité du processus d'enregistrement des électeurs ayant perdu leur carte d'identité nationale, ce qui représente une partie importante de la population déplacée. Je prie l'Office national d'identification et ses partenaires de redoubler d'efforts afin de permettre aux victimes du séisme d'exercer leurs droits constitutionnels. L'évaluation de sécurité a été achevée dans presque tous les centres de vote. La PNH et la MINUSTAH ont achevé le plan intégré de sécurité et de logistique. Même si toutes les promesses de contribution budgétaires se concrétisent, 2 millions de dollars demeurent manquants.

Dans l'aspect humanitaire, l'Organisation internationale pour les migrations a achevé l'enregistrement d'environ 1,25 million de personnes déplacées. Douze mille abris transitoires ont été construits. Un plan de contingence pour la saison cyclonique a été préparé, y compris le prépositionnement de matériaux et de nourriture pour environ 600 000 personnes.

Dans l'aspect de police, je me réjouis du lancement de la formation de la vingt-deuxième promotion de l'école nationale de police. Une fois leur diplôme en poche, dans sept mois, les 900 recrues iront rejoindre les rangs de la Police nationale d'Haïti (PNH) – 500 comme agents de police, 300 comme agents correctionnels et 100 comme garde-côtes. Par ailleurs, dans le cadre de nos efforts pour arrêter les évadés de prisons et les membres de gangs, les officiers de la Police des Nations Unies appuient la PNH lors d'opérations de ratissage environ trois fois par semaine.

Pour ce qui est de la protection des groupes vulnérables, depuis la publication du rapport, l'ONU en Haïti a mis en place un plan opérationnel pour traiter les problèmes de violence sexuelle et sexiste.

Ces dernières semaines, une formation sur le sujet a débuté pour le personnel de la PNH, de la Police des Nations Unies et de la composante militaire, qui sont souvent les premiers intervenants. Des mesures ont également été prises afin de permettre au personnel de transférer les victimes aux services médicaux disponibles. Nous avons également lancé une campagne d'information publique sur la prévention et la réponse à apporter en cas de viol. Parallèlement, l'unité pour les camps de déplacés, forte de 200 officiers de la Police des Nations Unies, continue d'assurer une présence permanente dans six camps à haut risque, où vivent plus de 135 000 personnes, et patrouillent quotidiennement 70 autres camps prioritaires pré-identifiés. Un premier sous-commissariat de la PNH est maintenant opérationnel dans le camp Jean-Marie Vincent, l'un des camps qui présentent le plus de problèmes de sécurité publique. De plus, la composante militaire mobilise quotidiennement entre 350 et 500 soldats pour assurer la protection des personnes déplacées.

De modestes progrès ont été faits en matière de justice depuis quelques semaines. Ainsi, la Cour d'appel de Port-au-Prince a recommencé à siéger après une interruption de plus de sept mois. Par ailleurs, 26 avocats prennent part à une formation de magistrat en France. Je tiens cependant à exprimer mes préoccupations quant à l'absence prolongée du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, élément fondamental de la réforme de la justice étant donné son rôle de contrôle. Je prie le Gouvernement haïtien de formaliser son établissement et de nommer le Président de la Cour de cassation, qui préside également au Conseil supérieur et à l'École nationale de la magistrature. Il est important de souligner qu'en l'absence de progrès significatifs dans le domaine de l'état de droit en Haïti, les efforts de la MINUSTAH pour la mise en œuvre de son mandat se révéleront vains.

Le programme de réduction de la violence communautaire de la MINUSTAH a commencé à se focaliser sur la question de la violence dans les camps de personnes déplacées, en particulier les camps contigus aux quartiers prioritaires pour la réduction de la violence et ceux ayant un problème particulier d'activité de gangs. La Section de la lutte contre la violence à l'échelon de la collectivité, en partenariat avec la composante militaire, étudie également un modèle de relocalisation pour certaines de ces zones.

En ce qui concerne l'appui aux institutions étatiques, du 15 au 20 août, la Section des affaires

civiles a facilité une visite interparlementaire d'administrateurs parlementaires de haut niveau en République dominicaine afin de suivre une formation sur le programme de modernisation du Congrès dominicain. La MINUSTAH a également rédigé une évaluation des besoins des délégations et des vice-délégations dans les départements, et j'attends un rapport à cet effet dans les jours qui viennent. Par ailleurs, plusieurs institutions des Nations Unies ont mis des cadres techniques à la disposition de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti.

Malgré la dévastation laissée par le séisme du 12 janvier, Haïti n'a pas connu une deuxième vague de désastres épidémiques ou de troubles sociaux. Toutefois, ce succès relatif demeure précaire. L'État haïtien est confronté à des défis à court et à long terme tels que l'organisation des élections, le maintien de l'ordre dans les camps, la reconstruction liée à la question de la gestion des débris et la relocalisation des déplacés, qui dépend largement de la disponibilité d'abris transitoires et permanents. Pour relever ces défis, Haïti devra compter sur le leadership décisif de son gouvernement et sur l'appui continu de la communauté internationale. Des élections dont les résultats seront acceptés par tous les Haïtiens représentent une étape importante dans cette direction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Mérorès (Haïti) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier et remercier également les membres du Conseil pour l'organisation de ce débat, qui démontre une fois de plus l'intérêt que porte le Conseil à la question haïtienne. Permettez également que je remercie M. Mulet pour son exposé extrêmement détaillé et qui donne un aperçu général de la situation, vu de ce côté, dans la position privilégiée qu'il occupe en Haïti.

L'exposé de M. Mulet est tellement complet qu'il m'est difficile d'y ajouter grand-chose, si l'on veut. Dans la mesure où les défis qui se posent à l'attention du Gouvernement ont été clairement exprimés par M. Mulet, j'en retiendrai deux. Primo, la question des élections législatives et présidentielle qui sont prévues comme il a été dit, au 28 novembre de cette année, et, parallèlement, le travail de reconstruction du pays, suite au séisme du 12 janvier.

En ce qui concerne le premier défi, c'est-à-dire les élections, je peux, au nom du Gouvernement, assurer le Conseil que toutes les dispositions seront prises en vue de l'organisation d'élections crédibles et transparentes, dont les résultats seront acceptés par la population.

Il est évident que le travail de reconstruction – et là, j'entame le second défi –, requiert absolument que le prochain gouvernement ait la légitimité qu'il faut, de façon à conduire le processus de reconstruction à bon terme.

En ce qui concerne ce travail de reconstruction, ainsi qu'il a été souligné, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti fonctionne. Au fait, lors de la dernière réunion, un certain nombre de projets ont été approuvés et, ainsi que l'a souligné M. Mulet, nous avons un déficit de financement en vue de mener à bien ces projets. Donc, il est évident qu'une fois de plus, l'apport de la communauté internationale, notamment dans le sens de réalisation des promesses et de mise à disposition effective des fonds qui avaient été promis au Gouvernement lors de la Conférence du 31 mars, s'avère extrêmement urgent, de façon à ce que les attentes de la population ne soient pas déçues.

Le rapport du Secrétaire général (S/2010/446), ainsi que l'a dit M. Mulet, souligne le caractère précaire de la sécurité. Il est évident que pour une population de 1,3 million de personnes déplacées ou qui ont été victimes du séisme du 12 janvier, ce travail de reconstruction devient de plus en plus urgent et nécessaire, et ses incidences sur la situation en matière de sécurité ne sauraient être sous-estimées. C'est pourquoi il est important pour le Gouvernement et la communauté internationale de mettre effectivement à la disposition de la Commission les sommes qui avaient été promises, de façon à ce qu'il n'y ait pas de ralentissement de ce travail de reconstruction du pays et de façon à se prémunir également contre toute velléité de violences qui pourraient être nourries par la non-satisfaction des aspirations légitimes de la population en attente d'un mieux-être.

Comme l'a dit M. Mulet, il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est évident que c'est un travail de longue haleine, mais je voudrais vous assurer Monsieur le Président, et assurer le Conseil que le Gouvernement tient à cœur à ce que ce travail soit mené dans de bonnes conditions. L'on sait bien qu'à partir du début de l'an prochain, il y aura une nouvelle administration, mais, néanmoins, l'administration

actuelle voudrait certainement jeter les bases, de telle sorte que la prochaine administration puisse être en mesure de continuer le travail qui aura été déjà lancé.

En ce qui a trait à la question du financement, comme on l'a dit, seulement 18 % des promesses ont été réalisées jusqu'ici, et je sais que les coprésidents de la Commission intérimaire, c'est-à-dire le Président Clinton et le Premier Ministre Bellerive, ont lancé des appels à nos partenaires internationaux, de façon à ce que ce pourcentage soit relevé pour la mise en œuvre effective de tous les projets qui ont été déjà approuvés. À ce compte, je ne peux que remercier les pays qui ont déjà effectivement versé leurs contributions et je voudrais, au nom du Gouvernement, lancer un appel à ceux qui ne l'ont pas encore fait ou bien qui ne l'ont fait que partiellement, en les assurant que toutes les dispositions sont prises, du côté du Gouvernement, pour que la gestion de ces fonds soit faite dans la transparence la plus totale.

Pour terminer, qu'il me soit permis une nouvelle fois, au nom du Gouvernement, de réitérer notre appréciation pour l'assistance reçue pour le processus électoral et pour la reconstruction du pays. Ces remerciements s'adressent à la communauté internationale dans son ensemble. Sans vouloir citer les uns et les autres, je voudrais néanmoins ne pas passer sous silence la contribution des communautés sous-régionales et régionales qui nous entourent.

Voilà en quelque sorte ce que j'avais à ajouter au rapport combien détaillé de M. Mulet, que je remercie une nouvelle fois, et je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, et remercier le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M^{me} Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport détaillé sur la situation en Haïti (S/2010/446). Je voudrais également remercier le Représentant spécial, M. Mulet, de la compétence et du dévouement avec lesquels il joue son rôle de chef de file et de son exposé détaillé d'aujourd'hui. En outre, je remercie l'Ambassadeur Mérorès de nous avoir donné un aperçu de la situation sous l'angle du Gouvernement haïtien.

Les États-Unis voudraient exprimer leur appui le plus ferme et leurs remerciements les plus sincères à toute l'équipe et à tous les membres du personnel de la

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Nous partageons l'opinion selon laquelle la situation politique en Haïti demeure fragile, mais les progrès réalisés en vue de la tenue des élections en novembre sont encourageants. Nous saluons les efforts opiniâtres réalisés par la MINUSTAH en vue de mettre en œuvre ce processus et appuyer de façon générale les prochaines élections. Des élections pacifiques et crédibles et la passation du pouvoir à un nouveau gouvernement seront des étapes décisives dans les progrès accomplis par Haïti.

Nous saluons les efforts de la MINUSTAH pour aider la Police nationale haïtienne et d'autres acteurs à créer un environnement sûr et stable. Nous saluons aussi ses activités visant à maintenir une stabilité générale dans le pays dans cette période très difficile. Les États-Unis sont très préoccupés par la situation des populations vulnérables dans les camps des déplacés et dans les communautés situées aux alentours de ces camps, et, en particulier, par l'ampleur des violences sexuelles et sexistes. Même si nous comprenons les difficultés relatives au manque de données fiables et complètes, les violences sexuelles ou sexistes sont inacceptables, quel qu'en soit le degré. Nous saluons les efforts déployés par la MINUSTAH pour s'attaquer à ce problème. Nous nous réjouissons du projet de faire appel à la composante militaire dans une approche plus communautaire, ce qui, nous en convenons, devrait réduire les violences sexuelles et sexistes dans les camps des déplacés et aux alentours.

La lutte contre le problème fondamental que représentent les violences sexuelles et sexistes doit s'inscrire dans le cadre d'une action plus vaste visant à autonomiser les femmes tout au long du processus de reconstruction. Nous encourageons la MINUSTAH à étendre ses efforts au-delà des camps des déplacés et de leurs alentours jusqu'à d'autres zones situées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de Port-au-Prince. Les États-Unis reconnaissent que l'augmentation du nombre d'armes en circulation et l'intensification du trafic de drogue en Haïti sont des facteurs de déstabilisation, et nous encourageons la MINUSTAH à examiner comment elle pourrait, dans la mesure du possible, exploiter ses capacités actuelles pour contribuer à y mettre un frein.

Selon ce que nous avons compris, le déploiement des forces militaires, sur la base de l'augmentation d'effectifs autorisée dans la résolution 1908 (2001), semble se dérouler de façon satisfaisante. Nous

attendons avec intérêt leur contribution à la stabilité et à la sécurité.

Le rapport du Secrétaire général fait référence aux discussions sur le démantèlement de la force. Nous reconnaissons que cette augmentation des effectifs est en effet temporaire. Cela étant dit, nous pensons que toute discussion sur la question du démantèlement doit être fondée sur les conditions de sécurité sur le terrain en Haïti, sur les critères à remplir en matière de sécurité et, après la saison des ouragans, sur la tenue des élections et une passation de pouvoirs pacifique au début de l'année prochaine.

Le déploiement des forces de police a parfois été difficile, mais se déroule dans l'ensemble comme prévu. Nous encourageons les pays à appuyer les résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) et à déployer des forces de police à l'appui de cette mission essentielle. Les États-Unis ont déployé 45 policiers en Haïti. Nous ferons en sorte de doubler les effectifs de ce contingent de police dans les mois à venir. Nous nous félicitons des contributions faites par d'autres États Membres.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*): Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé et, avant tout, de son dévouement et de la façon dont il dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) dans des circonstances très difficiles. Je remercie également l'Ambassadeur Léo Mérorès de ses remarques aujourd'hui.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2010/446) montre que nous avons raison d'avoir de nouveau espoir en Haïti et son avenir. Malgré d'immenses pertes humaines et matérielles, le pays est resté stable, avance à grands pas sur le chemin du relèvement et des processus politiques clefs ont repris. Il faut saluer le peuple haïtien pour des réalisations aussi importantes. Pour consolider ces progrès et faire face aux défis à venir, le Gouvernement doit faire preuve d'un fort esprit d'initiative et la communauté internationale doit fournir une assistance soutenue dans trois domaines prioritaires, à savoir la sécurité, le relèvement et la reconstruction, et les élections.

Le fait que la situation soit restée stable en matière de sécurité est encourageant. Nous avons appris avec satisfaction que le déploiement des effectifs supplémentaires autorisé par le Conseil est presque terminé. Les renforts policiers ont permis à

l'ONU d'élargir son champ d'activités, élément essentiel à ce stade. Il faudrait, à notre avis, maintenir le niveau d'effectifs autorisé.

Il est réassurant de noter que plusieurs mesures ont été prises, et que d'autres sont en phase d'élaboration, pour assurer la sécurité des Haïtiens qui vivent dans des camps de déplacés, en particulier les femmes et les enfants. Ceci est de la plus haute importance. Nous encourageons la MINUSTAH à continuer de concentrer ses efforts sur la sûreté des personnes déplacées, en prêtant une attention particulière à la protection contre des violences sexuelles et sexistes. Des programmes communautaires renforcés de réduction de la violence et des projets à impact rapide permettraient de faciliter cette tâche.

Deux autres domaines importants méritent toute l'attention de la Mission, à savoir l'augmentation du nombre d'armes en circulation et le transbordement de certaines drogues. Ce dernier phénomène est tout particulièrement inquiétant car il risque de mettre à mal les institutions dont dépend l'avenir d'Haïti. Sur le long terme, ces problèmes ne pourront être résolus qu'en renforçant les capacités des institutions haïtiennes. Nous nous félicitons donc que la formation de 900 nouvelles recrues ait commencé à l'école nationale de police d'Haïti au début du mois. Il faut redoubler d'efforts pour compenser les pertes subies à cause du tremblement de terre quant à leur nombre et à l'expérience des disparus. Nous encourageons la communauté internationale à appuyer davantage la Police nationale d'Haïti. Je suis heureuse d'annoncer que la Police fédérale brésilienne a assuré et continue d'assurer une formation spécialisée aux agents de police haïtiens dans divers domaines.

Huit mois après la tragédie, il est rassurant de voir que les besoins humanitaires les plus urgents de la population haïtienne sont satisfaits. Nous sommes profondément reconnaissants à tous ceux qui ont travaillé avec désintéressement et générosité à cette fin. Toutefois, le relèvement est loin d'être terminé et la reconstruction reste une tâche immense. Assurer la meilleure protection possible contre les ouragans et les inondations est le besoin le plus pressant. Nous notons que plusieurs mesures ont été prises à cet égard. Nous encourageons le Gouvernement et la MINUSTAH à continuer de se centrer sur cette question.

Trois mesures semblent être particulièrement importantes pour que le relèvement puisse aller de l'avant et que la reconstruction s'accélère : le

déblaiement des gravats, l'identification et la préparation de terrains où des personnes déplacées pourront se réinstaller et la mise en œuvre immédiate des projets de reconstruction. Ces aspects sont liés les uns aux autres et sont d'importance égale, mais aujourd'hui je tiens à faire quelques remarques sur le dernier aspect.

La mise en place de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et du Fonds pour la reconstruction d'Haïti est une étape très importante. Nous félicitons tous ceux qui les ont rendus possibles. L'approbation par la Commission du premier ensemble de projets, d'un montant de plus d'un milliard de dollars, montre bien l'importance de la Commission. Il est désormais urgent de financer ces projets et de le faire de façon à en finir avec un type d'aide internationale qui jusqu'ici n'a pas contribué à renforcer l'État haïtien. À cet égard, il est inquiétant que moins de 10 % de l'aide annoncée jusqu'à présent passe par le Fonds pour la reconstruction d'Haïti, comme cela a été annoncé. Le Brésil a versé 55 millions de dollars au Fonds, dont 15 millions sous la forme de soutien budgétaire direct. Il importe que les ressources annoncées soient versées rapidement, de façon à appuyer les priorités haïtiennes et à renforcer les institutions.

En attendant que les capacités opérationnelles du Gouvernement soient rétablies, la fourniture par la MINUSTAH d'un appui logistique et d'une expertise technique aux autorités haïtiennes, conformément à la résolution 1927 (2010), est particulièrement importante. Nous nous sommes félicités des mesures prises à cet égard et des mesures qui sont en cours d'élaboration. Pour le Brésil, il est absolument essentiel que tous les efforts déployés pour fournir une telle assistance soient le plus efficaces et le plus rapides possible.

Les élections de novembre seront très importantes. Elles permettront de consolider davantage la notion de passation régulière de pouvoirs selon la Constitution, de pleinement rétablir les mécanismes législatifs et de mener à terme des réformes constitutionnelles urgentes, aidant ainsi à mettre en place un environnement plus propice à la croissance économique et à l'investissement. Pour que ces progrès se réalisent pleinement, les élections doivent être libres, crédibles et transparentes et se dérouler dans le calme et la sécurité. Nous espérons et nous attendons que tous les partis politiques haïtiens agissent dans cet esprit.

La MINUSTAH, l'Organisation des États américains et les partenaires bilatéraux travaillent déjà en étroite collaboration avec les autorités haïtiennes pour appuyer les préparatifs des élections. Le Brésil a donné 500 000 dollars. Des contributions financières supplémentaires et un appui politique constant sont nécessaires. Nous demandons instamment à tous les donateurs d'être aussi généreux et souples que possible.

Huit mois après le tremblement de terre, des progrès importants ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire. La communauté internationale a la chance unique d'aider le peuple et le Gouvernement haïtiens à établir un État efficace et à renforcer davantage leur nation. Nous devons saisir cette occasion avec détermination et en adoptant une perspective à long terme de nos intérêts communs.

M. Briens (France) : Je veux avant tout rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, dont j'ai écouté la présentation avec beaucoup d'intérêt, et dont je veux saluer l'engagement au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Le dispositif de la MINUSTAH, dont le personnel travaille sans relâche dans des conditions qui demeurent extrêmement difficiles, joue un rôle essentiel en Haïti. M. Edmond Mulet jouit du respect et de la confiance des Haïtiens. Il doit bénéficier du plein soutien du Conseil de sécurité.

J'ai également écouté avec attention l'intervention du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Méréors. Il doit être certain de l'engagement de la France à poursuivre son soutien à Haïti.

Depuis notre dernière séance sur cette question, un processus électoral a été engagé. Comme l'a relevé le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/446), il est essentiel que les élections présidentielles et législatives se déroulent dans les meilleures conditions possibles, pour donner une gouvernance forte au pays et permettre aux dirigeants haïtiens de mener à bien les projets de reconstruction. La MINUSTAH contribue d'ores et déjà au soutien du processus en cours, en offrant une assistance technique, sécuritaire et logistique. Nous appelons les autorités haïtiennes à favoriser le bon déroulement de ce processus.

Dans ce contexte, la MINUSTAH continue de jouer un rôle essentiel dans de nombreux domaines : bons offices politiques, maintien de l'ordre, promotion

des droits de l'homme, renforcement de l'état de droit, qui doivent plus que jamais constituer le cœur de son mandat. Cette mission des Nations Unies illustre la complexité des mandats confiés aux opérations de maintien de la paix. Mais, pour continuer de mener à bien efficacement ses tâches, la MINUSTAH devra disposer des ressources suffisantes, et, en particulier, nous devons veiller au maintien d'effectifs de police suffisants. C'est indispensable pour assurer la sécurité des groupes vulnérables, et je pense en particulier aux femmes dont la sécurité doit être une priorité.

En Haïti, comme peut-être plus qu'ailleurs étant donné les circonstances, la réussite des Nations Unies passe par une bonne coordination des différents acteurs sur le terrain. Il est indispensable que les agences, les fonds et les programmes travaillent de façon coordonnée dans les différents domaines qu'ils couvrent, qu'il s'agisse de démocratisation, de développement ou de sécurité.

La Conférence de New York de mars dernier a ouvert des perspectives, la communauté internationale s'est fortement mobilisée et des engagements ont été pris. Nous saluons la création et le travail de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, grâce à laquelle des priorités claires peuvent être définies. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il est extrêmement important que tous les engagements soient tenus. Les donateurs quant à eux devront être tenus au courant des besoins et des priorités identifiés. Nous devons aussi continuer d'accorder toute notre attention à l'aide aux centaines de milliers de déplacés, qui devront vivre dans des camps pour une période encore indéterminée. Plus le temps passe, plus il devient urgent de répondre à leurs besoins, en particulier pour des raisons de sécurité.

La France apporte une aide conséquente à Haïti, avec 326 millions de dollars pour la période 2010-2011, et des efforts accrus de coopération technique dans différents domaines, en particulier l'enseignement, la gouvernance et la police. Nous nous engageons aussi pour renforcer l'état de droit en contribuant à la formation des juges notamment. Nous contribuons également pour beaucoup à l'aide apportée par l'Union européenne, dont le représentant donnera tout à l'heure les détails, et la France s'associe par avance à l'intervention qu'il prononcera.

La France est fortement engagée au sein de la MINUSTAH, avec notamment le déploiement de près de 140 gendarmes et policiers, ce qui fait de notre pays

un des tout premiers contributeurs de police à cette mission. La France a aussi apporté un appui direct à la Police nationale d'Haïti et aux pompiers, sous la forme de l'envoi de 110 véhicules en particulier. Enfin, nous avons de plus déployé, en coordination avec la MINUSTAH, des capacités de génie militaire pour contribuer au déblaiement de Port-au-Prince et à d'autres actions urgentes dans ce domaine.

La France poursuivra son engagement aux côtés du peuple et du Gouvernement haïtiens, en étroite coordination avec les Nations Unies. Elle le fera dans le cadre d'un effort global impliquant l'État, mais aussi les collectivités locales, notamment les départements français des Caraïbes, les organisations non gouvernementales et la diaspora haïtienne vivant en France.

M. Isoze-Ngondet (Gabon) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous féliciter pour l'initiative de ce débat consacré à l'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Haïti. Je voudrais par ailleurs remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2010/446) détaillé sur ces différents points. Je tiens enfin à dire ma reconnaissance au Représentant permanent d'Haïti pour les informations et analyses particulièrement édifiantes qu'il a tenu à nous faire partager.

On se rappellera que lors des différentes conférences internationales tenues sur Haïti, notamment celle des donateurs du 31 mars 2010 et celle en République dominicaine du 2 juin 2010, le Gouvernement haïtien s'était engagé devant la communauté internationale à organiser des élections générales le 28 novembre 2010. À cet effet, ma délégation se félicite des mesures déjà prises par le Gouvernement haïtien en vue de créer des conditions propices à l'organisation de ces scrutins.

Le Gabon exhorte donc le Gouvernement et les partis retenus pour ces échéances à s'impliquer pleinement dans l'aboutissement du processus de réforme constitutionnelle en cours. Étant donné l'impact que le déroulement de ces élections aura sur le processus de relèvement et de reconstruction d'Haïti, le Gabon appuie la coordination actuelle entre la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le Gouvernement et la société civile dans la préparation de ces consultations électorales.

De même, mon pays apprécie les efforts consentis dans ce sens par la communauté internationale. Nous nous félicitons particulièrement de l'importante

contribution de l'Union européenne à hauteur de 390 millions de dollars, et de l'annonce faite par l'Union des nations d'Amérique du Sud d'une aide financière de 200 millions de dollars.

Sur le plan de la sécurité, nous nous félicitons de ce que la situation reste globalement calme. Toutefois, ma délégation demeure préoccupée par les violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants et par la recrudescence de la criminalité en bandes organisées, liée en partie à l'évasion des prisonniers. C'est pourquoi nous soutenons le maintien des effectifs militaires et de police de la MINUSTAH à leur niveau actuel, pour assurer un appui aux forces de sécurité et de défense haïtiennes.

S'agissant de la situation humanitaire, notamment celle des personnes déplacées, nous adhérons à l'appel du Secrétaire général sur la mise en place d'une stratégie globale de réinstallation des victimes du tremblement de terre.

Pour ce qui est du relèvement et de la reconstruction d'Haïti, ma délégation encourage les donateurs à tenir leurs engagements. En effet, le développement d'un Haïti stable et prospère dépendra en grande partie de la réalisation des promesses faites par les donateurs.

La reconstruction de ce pays constitue sans aucun doute un défi pour la communauté internationale. Dans cette perspective, le Gabon soutient les efforts visant à la mise en œuvre effective par le Gouvernement du plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti.

Enfin, ma délégation renouvelle son appui à l'action de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Bill Clinton, et à celle de la MINUSTAH et de son chef, le Représentant spécial M. Edmond Mulet.

M. Puente (Mexique) (*parle en espagnol*) : Comme les autres orateurs avant moi, je voudrais tout d'abord remercier M. Edmond Mulet de son exposé détaillé et du travail qu'il a accompli à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je voudrais également me féliciter de la présence à cette séance du Conseil de sécurité de l'Ambassadeur Mérorès, présence qui nous semble tant importante que bienvenue. Je tiens également à souligner que ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration que fera plus tard le représentant de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis

d'Haïti. Je vais maintenant formuler quelques observations en ma qualité de représentant du Mexique.

Neuf mois après le séisme tragique en Haïti, les Nations Unies ont pleinement fait la preuve de leur capacité à mobiliser l'aide et les efforts internationaux face à l'urgence humanitaire et pour faciliter le relèvement d'Haïti, après les lourdes pertes humaines et matérielles que le pays a subies.

Il est juste de saluer la réaction déterminée du Conseil de sécurité, qui a immédiatement renforcé les capacités de la MINUSTAH par du personnel supplémentaire, élargi les activités de la Mission dans le cadre de son mandat actuel et fourni une aide technique, opérationnelle et logistique plus importante au Gouvernement haïtien.

Certes, comme nous venons de l'entendre dire, le Gouvernement haïtien a redoublé d'efforts pour assurer la coordination des activités humanitaires et de relèvement et a pris les mesures nécessaires pour faire face aux impondérables et aux catastrophes naturelles. Il est néanmoins nécessaire de renforcer les capacités de l'État pour qu'il puisse assumer toutes ses responsabilités. Heureusement, nous disposons de l'appui de la MINUSTAH pour susciter les occasions, en matière de politique, de sécurité, de protection et de relèvement, qui permettront à Haïti de créer un environnement propice à sa reconstruction et son développement.

La MINUSTAH a indéniablement joué un rôle essentiel pour maintenir la stabilité, promouvoir la reconstruction du pays, assurer la survie des institutions nationales et soutenir la population d'Haïti dans ces circonstances dramatiques. Néanmoins, Haïti aura de nombreux défis à relever au cours des prochains mois, comme l'ont souligné le Représentant spécial et l'Ambassadeur Mérorès. Nous pensons donc que les Nations Unies et la communauté internationale devront accroître leur appui et leur assistance au peuple et au Gouvernement haïtiens afin que ces défis deviennent des opportunités et qu'Haïti puisse pallier les failles structurelles de son développement socioéconomique ainsi que sa fragilité institutionnelle.

Ma délégation se réjouit des accords politiques conclus et de la volonté manifestée par le Gouvernement d'organiser et de tenir des élections le 28 novembre, lesquelles joueront un rôle déterminant dans le maintien de la stabilité politique, de l'état de droit et du processus démocratique de ce pays. Ces

éléments seront fondamentaux pour favoriser le relèvement et la reprise du développement socioéconomique d'Haïti. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, à savoir qu'il est fondamental de garantir que le processus électoral soit crédible et légitime. La stabilité politique en dépend dans une large mesure. Il est certain que, dans ce processus, la MINUSTAH a un rôle essentiel à jouer pour coordonner l'assistance humanitaire internationale et fournir un appui technique, logistique et dans le domaine de la sécurité au Conseil électoral provisoire en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des États américains et d'autres acteurs internationaux compétents, et pour contribuer à créer la confiance nécessaire dans ce processus.

Ma délégation appuie également la recommandation du Secrétaire général tendant à maintenir les effectifs actuels de la MINUSTAH afin de garantir la stabilité et la sécurité pendant la période postélectorale en 2011, et ce, jusqu'à ce que l'on procède à une nouvelle évaluation des conditions de sécurité à partir de paramètres concrets qui tiennent compte de l'environnement politique après les élections, des capacités de la Police nationale d'Haïti, en matière notamment de protection des personnes déplacées, et des besoins d'appui liés aux activités d'assistance.

La délégation mexicaine est bien consciente de la nécessité de rétablir la confiance du peuple haïtien dans ses institutions et de prendre des mesures concrètes pour encourager le dialogue et la réconciliation nationale afin de créer les conditions qui permettront à la société haïtienne de réaliser un avenir commun.

Nous encourageons la MINUSTAH à continuer à aider par ses conseils le Gouvernement haïtien à renforcer les capacités de la police haïtienne et du Ministère de la justice et de la sécurité publique, ainsi que des principales institutions judiciaires et pénitentiaires afin de faire avancer la réforme de la police, de soutenir les opérations judiciaires essentielles, de gérer les différends fonciers, les droits de propriété, la question des personnes disparues, des héritages et des biens, et à appuyer les mesures de dissuasion prises par le Gouvernement pour lutter contre la criminalité organisée et le trafic des stupéfiants.

En conclusion, je voudrais que soit consigné le fait que ma délégation partage l'avis du Secrétaire général, à savoir que la reconstruction d'Haïti est un projet à long terme qui exige l'appui et l'engagement continus de la communauté internationale, ainsi que le leadership du Gouvernement haïtien. Le succès de la MINUSTAH et son retrait ultérieur dépendent également des progrès et de la viabilité de la reconstruction, ainsi que de la mise en place de structures institutionnelles pour appuyer les capacités du pays.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Edmond Mulet pour son exposé très complet et pour le travail remarquable qu'il a accompli dans un environnement particulièrement difficile. Je remercie également le Représentant permanent d'Haïti pour les observations supplémentaires qu'il a transmises au Conseil.

Je concentrerai mes remarques sur les élections, les problèmes humanitaires et les questions de sécurité. S'agissant des élections, le climat positif qui règne en Haïti depuis l'adoption de la résolution 1927 (2010) et la bonne tenue de plusieurs conférences de donateurs ont créé des conditions propices à la tenue dans le pays d'élections présidentielle, législatives et municipales avant la fin de 2010. Il existe toutefois une inquiétude troublante au sein de la classe politique quant aux modalités de la tenue des élections, lesquelles ne doivent ni faire échouer le processus électoral ni compromettre la paix et la stabilité réalisées à ce jour.

Toutes les parties prenantes sont encouragées à œuvrer en faveur d'élections libres et régulières et d'un règlement négocié de leurs différends. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a un rôle critique à jouer en matière d'appui au processus électoral, en particulier pour ce qui est de la fourniture d'une assistance technique et logistique pour la tenue des élections. Il faut louer le rôle de médiation assumé par le Représentant spécial pour rétablir la confiance entre les principaux acteurs politiques d'Haïti, et dans le processus électoral.

S'agissant de la sécurité, nous notons avec satisfaction que, pendant la période considérée, la sécurité s'est améliorée dans le pays. L'augmentation des effectifs de la MINUSTAH autorisée par la résolution 1908 (2010) et le renforcement des activités opérationnelles ont joué un rôle important dans cette amélioration, mais le maintien continu d'un grand nombre de camps de personnes déplacées et les

nombreux cas de viols et de violences sexistes dans ces camps posent à la sécurité des menaces auxquelles il faut remédier de toute urgence. Il faut protéger les femmes et les filles et punir les criminels sexuels.

Le trafic des stupéfiants au travers des frontières haïtiennes a des répercussions négatives sur l'ensemble du développement du pays. Il faut y remédier. La communauté internationale doit assurer un appui continu afin de renforcer les capacités des forces de l'ordre locales à s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles, notamment pour ce qui est de l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des frontières et de la lutte contre les flux d'armes illégaux.

Pour ce qui est des questions humanitaires, comme le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations l'a signalé dans son rapport de juillet sur l'intervention qui a fait suite à la crise humanitaire survenue en Haïti, bien que les opérations de secours en Haïti aient atteint nombre de leurs objectifs, les besoins humanitaires, notamment en matière d'abris, restent énormes. Il faut donc adopter une stratégie plus globale pour traiter de la situation des personnes déplacées, leur fournir une protection humanitaire et des abris, et satisfaire leurs besoins fondamentaux, notamment en matière de soins de santé, d'énergie et d'éducation. Il faut accorder la priorité aux femmes et aux enfants.

Nous nous réjouissons des efforts déployés par la MINUSTAH pour collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux en vue de renforcer la capacité du Gouvernement haïtien à gouverner. Nous nous réjouissons des projets « travail contre rémunération » et « vivres contre travail » qui ont aidé plus de 150 000 personnes depuis le début de l'année.

Nous nous félicitons du rôle important joué par la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, sous la coprésidence du Premier Ministre, M. Bellerive, et de l'ancien Président des États-Unis, M. Bill Clinton, pour acheminer les ressources nécessaires vers le pays. Le décaissement rapide des fonds promis à la conférence internationale de mars 2010 permettra non seulement au Gouvernement de mettre en œuvre son plan d'action pour le relèvement intégral d'Haïti, mais facilitera également son appropriation du processus de reconstruction. À cet égard, le Nigéria présentera dans quelques jours un chèque de 5 millions de dollars comme il l'avait promis lors de la conférence des donateurs en mars.

Compte tenu du rôle crucial que la MINUSTAH continue de jouer en Haïti, nous sommes favorables à une prorogation de son mandat pour une nouvelle année.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, pour son exposé.

L'énorme séisme qui a frappé Haïti en janvier de cette année a porté un coup dur aux efforts conjoints déployés par Haïti, l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale. Il est cependant encourageant de constater que, huit mois après cette catastrophe, les conditions de sécurité en Haïti sont restées globalement calmes, que les efforts de relèvement et de reconstruction se poursuivent sans problème, et que le Gouvernement national revient peu à peu à la vie. En outre, des élections présidentielle et législatives doivent se dérouler en novembre.

Nous notons avec préoccupation que le pays reste confronté à de nombreux problèmes et difficultés dans les domaines de la sécurité, de la reconstruction nationale et du développement économique et social. Il importe de noter la lenteur des progrès dans le rétablissement des capacités nationales, notamment pour les systèmes policier, judiciaire et correctionnel. En fait, la criminalité augmente dans certaines parties du pays.

La période qui va nous mener aux élections de novembre puis au transfert des pouvoirs l'année prochaine sera une période plutôt délicate pour Haïti. Nous espérons que le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et des organisations régionales, accélérera le renforcement des capacités des systèmes policier et judiciaire et éliminera les dangers cachés afin de garantir la tenue d'élections libres, crédibles et régulières dans des conditions sûres et stables.

L'extrême pauvreté qui persiste et l'absence de progrès économique et social sont les causes profondes qui empêchent Haïti de parvenir à une sécurité à long terme. Il est essentiel, pour parvenir à une sécurité à long terme en Haïti, de faire progresser considérablement la reconstruction et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les Chinois disent que la détresse d'un homme invite les autres à lui porter aide. La Chine, en collaboration avec la communauté internationale, a fourni une assistance au Gouvernement et au peuple haïtiens au lendemain du séisme. La reconstruction est un processus à long terme, complexe et difficile. Le plan de reconstruction doit donc recevoir un appui continu de la part de la communauté internationale. En conséquence, nous attendons des parties qu'elles respectent pleinement la nécessité que le Gouvernement et le peuple haïtiens prennent le contrôle du processus et en assument la responsabilité principale, et qu'elles tiennent pleinement compte de la situation et des besoins actuels du pays.

Sur la base du partage des responsabilités, l'ONU doit faire jouer pleinement leur rôle au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et au Programme des Nations Unies pour le développement; renforcer sa coopération avec les organisations régionales compétentes; et, le moment venu, envisager d'impliquer la Commission de consolidation de la paix.

Au cours des six dernières années, la MINUSTAH a joué un rôle important dans le maintien de la stabilité en Haïti. Nous saluons les efforts déployés par M. Mulet, la MINUSTAH et les autres membres du personnel des Nations Unies dans des conditions très difficiles. Si la situation dans le pays reste fragile, nous appuyons la présence continue de la MINUSTAH. La MINUSTAH doit, quant à elle, axer son attention sur l'exécution de son mandat, qui consiste à maintenir la sécurité en Haïti, afin de garantir que ses ressources limitées donnent des résultats optimaux.

Nous sommes en accord avec les idées exprimées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2010/446) et nous espérons qu'en fonction de la situation en matière de sécurité suite au transfert des pouvoirs l'année prochaine, le Secrétariat et la MINUSTAH procéderont à une évaluation des effectifs, de la composition, des ressources et besoins de la Mission.

M. Churkin (Fédération du Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé détaillé sur l'évolution récente de la situation en Haïti et de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2010/446). Nous saluons la déclaration du Représentant permanent d'Haïti, M. Mérorès.

Nous partageons les conclusions et les évaluations principales du rapport. La situation politique et socioéconomique en Haïti demeure instable après le séisme. Même si elle est apparemment calme, la situation sur le plan de la sécurité reste fragile. De graves problèmes restent encore à régler, notamment le grand nombre de personnes déplacées, les conditions de vie difficiles, l'activité croissante des bandes criminelles et la faiblesse des organismes de répression. Les conditions sont réunies pour l'apparition de troubles sociaux, en particulier dans le contexte de la proche campagne électorale.

Cependant, grâce aux efforts consentis par les dirigeants du pays et par la communauté internationale, les Haïtiens ont réussi à empêcher l'apparition de troubles à grande échelle et d'épidémies après le séisme. Des progrès relatifs ont été accomplis dans la préparation des élections parlementaires et présidentielles prévues le 28 novembre. Nous estimons que la MINUSTAH jouera un rôle important s'agissant de garantir la sécurité lors des prochaines élections et de fournir une assistance technique afin d'assurer leur bon déroulement. D'autre part, en collaboration avec les partenaires internationaux et régionaux, la Mission doit coordonner l'aide extérieure fournie aux fins de l'organisation du scrutin.

Nous notons avec plaisir que les besoins humanitaires urgents des citoyens haïtiens déplacés sont généralement satisfaits. Toutefois, le fait que 1,3 million d'Haïtiens vivent toujours dans des camps de personnes déplacées est particulièrement préoccupant.

La responsabilité principale du relèvement d'Haïti incombe au peuple haïtien. À cet égard, nous nous félicitons que le Gouvernement haïtien ait commencé à jouer plus activement son rôle de chef de file dans la coordination des activités humanitaires et de relèvement. La preuve de cette évolution a été la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et de la Commission présidentielle spéciale sur la réinstallation.

Nous saluons les efforts déployés par la MINUSTAH et par son chef, M. Mulet, pour accomplir les tâches de la Mission. La forte augmentation des effectifs de la composante militaire et de la composante police de la Mission lui a permis d'assurer la sécurité de manière plus fiable dans les camps de personnes temporairement déplacées et de protéger les couches les plus vulnérables de la population.

Le commerce des drogues est un grave facteur de déstabilisation en Haïti. Malheureusement, après le séisme, les itinéraires de transit des drogues ont été rapidement rétablis. À cet égard, nous appuyons les mesures prises par la Mission pour aider les Haïtiens à renforcer la surveillance et la protection de leurs frontières.

Nous nous félicitons de l'appui global fourni à Haïti par les pays de la région. Nous prenons note des efforts déployés par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Bill Clinton, pour mobiliser le soutien des donateurs en faveur du pays. Nous espérons que la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies élaboreront bientôt un programme-cadre stratégique global pour servir de base à la mise en place de nouvelles activités d'appui du système des Nations Unies en faveur d'Haïti. Nous approuvons l'idée exprimée dans le rapport qu'après les élections et l'arrivée du nouveau Président et du nouveau Gouvernement, il sera nécessaire d'effectuer un bilan global de la situation sur le plan de la sécurité afin d'établir un plan de réduction des effectifs de militaires et de policiers supplémentaires déployés au sein de la Mission.

Conscients de l'étendue de la tragédie qui a frappé Haïti, nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle continue à fournir un appui global à Haïti jusqu'au rétablissement intégral de son potentiel national.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Mulet, pour son exposé instructif et complet. Je tiens également à dire tout mon respect aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH pour le dévouement et le courage dont ils ont fait preuve dans la situation difficile qui a suivi le séisme. Je salue par ailleurs la déclaration faite par le représentant d'Haïti.

En outre, je me félicite de la nomination de la Gouverneure générale du Canada, M^{me} Michaëlle Jean, au poste d'Envoyée spéciale de l'UNESCO en Haïti, et de sa prochaine entrée en fonctions.

Je me félicite de la publication, ce mois-ci, du rapport du Secrétaire général (S/2010/446) sur la MINUSTAH. Comme l'indique le rapport, le problème le plus pressant en Haïti est l'organisation des élections présidentielles et législatives qui doivent se tenir le

28 novembre prochain. La stabilité politique est un élément essentiel de la stabilisation générale en Haïti, et ces élections sont une condition essentielle à la stabilité politique. À cet égard, les élections doivent être régulières, transparentes et sûres et garantir une large participation de la population haïtienne.

C'est la raison pour laquelle nous encourageons la MINUSTAH, en collaboration avec la communauté internationale, à fournir l'assistance technique, logistique et sécuritaire nécessaire au Gouvernement haïtien afin que les élections se déroulent sans heurts. Le Japon voudrait également coopérer avec le Gouvernement haïtien, la MINUSTAH et les autres organisations internationales afin de garantir la réussite des élections.

Le Japon félicite la MINUSTAH et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police d'avoir réussi à maintenir des conditions de sécurité relativement calmes en Haïti. Dans le même temps, nous tenons à faire part de notre préoccupation face à la violence sexuelle, aux évictions forcées qui s'accompagnent de violence dans les camps de personnes déplacées, à la présence de détenus évadés des prisons écroulées, et à l'incidence croissante du transbordement de drogue et des enlèvements de personnes.

À cet égard, nous nous réjouissons du fait que la coopération entre les polices haïtienne et dominicaine se soit améliorée, sous les auspices de la MINUSTAH. Haïti ne saurait se reconstruire en l'absence d'une situation stable en matière de sécurité. Nous demandons donc instamment à la MINUSTAH de déployer tous ses efforts afin de préserver un environnement sûr et de fournir un appui au renforcement des capacités suffisant à la Police nationale d'Haïti. Le Japon prend également note des activités en cours concernant la fourniture par la MINUSTAH d'un appui logistique et de compétences techniques aux institutions haïtiennes chargées d'assurer l'ordre public, conformément à la résolution 1927 (2010).

Nous prenons acte aussi de l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les effectifs militaires et de police doivent être maintenus jusqu'à ce que la situation en matière de sécurité ait été évaluée après la mise en place du nouveau Gouvernement. Le renouvellement du mandat de la MINUSTAH sera examiné à la mi-octobre. Le Japon appuiera la prorogation du mandat et participera de manière

constructive aux débats du Conseil de sécurité sur la question.

Le Gouvernement japonais a envoyé environ 330 officiers et soldats, comprenant un escadron d'ingénieurs de la Force terrestre d'autodéfense japonaise qui a contribué à la reconstruction d'Haïti en effectuant des tâches comme l'enlèvement des débris, le démantèlement d'édifices endommagés, la réparation d'installations dans les camps de déplacés et la réfection de routes à la frontière avec la République dominicaine. En outre, le Gouvernement japonais continue de remplir son engagement envers le peuple haïtien en fournissant des abris de transition, en adoptant des mesures pour faire face aux maladies, en distribuant de la nourriture et en envoyant sur place des experts de la protection contre les catastrophes. Le Gouvernement japonais a d'autre part décidé récemment d'étayer les capacités de contrôle aux frontières en Haïti en fournissant le matériel nécessaire aux bureaux de police. Je suis fermement convaincu que ces activités contribueront à accélérer le processus de reconstruction en Haïti.

Plus de huit mois se sont écoulés depuis la catastrophe, et nous reconnaissons que les efforts de reconstruction doivent être encore accélérés, pour garantir la fourniture constante de l'appui humanitaire nécessaire au peuple haïtien. Il attend beaucoup de la MINUSTAH à cet égard, et nous appelons celle-ci à mettre toutes ses capacités au service de la reconstruction d'Haïti, dans le cadre de son mandat.

Nous nous félicitons du fait que la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ait été mise sur pied en avril dernier, et qu'elle ait commencé à jouer un rôle dans la coordination des efforts de reconstruction à long terme. Pour mener à bien la reconstruction d'Haïti, un engagement international constant est essentiel. De ce point de vue, le Gouvernement japonais, en étroite coopération avec le Gouvernement haïtien, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, la MINUSTAH et la communauté internationale, continuera d'aider à la reconstruction d'Haïti, en s'appuyant sur son expérience et ses connaissances en tant que pays touché par les séismes, et en mettant tout particulièrement l'accent sur les domaines de l'éducation, des soins médicaux, de l'emploi et de l'état de droit.

M. Barbačić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier M. Edmond Mulet,

Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé détaillé, ainsi que le Représentant permanent d'Haïti des observations complémentaires qu'il a formulées devant le Conseil.

La Bosnie-Herzégovine note avec satisfaction les efforts déployés par le Gouvernement haïtien qui, grâce à l'aide constante de la communauté internationale, surmonte fort bien les problèmes humanitaires et sécuritaires immédiats qu'Haïti a rencontrés pendant la période qui a suivi le tremblement de terre. Nous félicitons la communauté internationale de ses efforts et de sa détermination à relever les défis restants et à aider le peuple haïtien à construire un avenir prospère.

Cependant, il faut faire davantage pour affronter les conséquences fondamentales du séisme. Haïti est encore placé devant une sombre réalité, où des centaines de milliers de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays, et où la situation économique, politique et sociale demeure fragile. Pendant la période qui s'annonce, et qui sera marquée par des efforts de reconstruction considérables et par les élections présidentielle et législatives, il sera crucial de garantir la stabilité et la sécurité à l'intérieur du pays.

En ce qui concerne les proches élections – aussi bien présidentielle que législatives – qui se tiendront le 28 novembre 2010 selon le calendrier fixé par le Gouvernement, nous appelons ce dernier à user de tous les moyens dont il dispose pour veiller à ce qu'elles soient libres et régulières. Seules des élections crédibles et légitimes garantiront la stabilité politique en cette période critique pour le pays. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) doit jouer un rôle important pour aider le Gouvernement haïtien à organiser les élections en conformité avec la résolution 1927 (2010). Il est essentiel que la MINUSTAH, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, continue d'apporter un appui technique au Conseil électoral provisoire.

Si l'on garde à l'esprit le fait que les élections constituent également un défi potentiel en matière de sécurité, il faut se féliciter de la coopération entre la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti dans la préparation d'une logistique électorale intégrée et d'un plan de sécurité. Il est essentiel que la MINUSTAH joue un rôle coordonnateur dans le contexte d'une aide internationale pour la préparation des élections avec d'autres partenaires internationaux.

Compte tenu des conditions préexistantes en Haïti et de la magnitude du tremblement de terre, il est fondamental de veiller à ce que la reconstruction des institutions étatiques se fasse. La reconstruction et le renforcement du secteur de la sécurité et du système judiciaire et pénal sont une condition *sine qua non* pour mettre en place un environnement stable et sûr. La Bosnie-Herzégovine est d'avis que, sans un environnement sûr, il ne peut y avoir de relèvement et de développement significatifs. L'aide de la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti a joué un rôle important pour assurer la sécurité, et constitue une priorité absolue. Il faut saluer la coopération entre la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti, s'agissant d'offrir la couverture la plus large possible dans les camps de déplacés et de faire face à la violence contre les femmes et les enfants. S'agissant du système judiciaire et pénal, nous appuyons les efforts déployés par la MINUSTAH pour fournir de l'aide au Gouvernement haïtien concernant ces institutions, qui sont essentielles pour instaurer l'état de droit.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la réinstallation durable des personnes déplacées est un problème majeur pour le Gouvernement haïtien. Un engagement décisif de la part du Gouvernement et l'aide de la communauté internationale à cet égard seront essentiels pour trouver une solution à ce problème très complexe et délicat, qui a une incidence sur beaucoup d'autres questions et pourrait engendrer des problèmes graves s'il n'était pas réglé.

La Bosnie-Herzégovine se félicite de la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), qui coordonne la reconstruction à moyen et long terme. Il est vital que les donateurs poursuivent leur engagement envers Haïti. Dans ce contexte, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'Envoyé spécial du Secrétaire général et ancien Président des États-Unis, M. Clinton, pour ses efforts à ce sujet.

En ces temps difficiles, l'ONU et la MINUSTAH ont joué un rôle central en Haïti. Il est vital que le partenariat entre le peuple haïtien et l'ONU soit davantage promu, afin de préserver les évolutions positives et de relever les défis qui subsistent. Seuls les efforts conjoints et menés en temps utile que réaliseront l'ONU et le Gouvernement haïtien apporteront des résultats tangibles et assureront un meilleur avenir à cette fière nation.

Pour terminer, je voudrais, au nom de la Bosnie-Herzégovine, féliciter le Représentant spécial, M. Mulet, ainsi que le personnel de l'ONU et de la MINUSTAH des efforts inlassables et du travail important qu'ils ont réalisés jusqu'ici.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2010/446). Mes remerciements vont également au Représentant permanent d'Haïti pour sa déclaration.

Nous nous réjouissons que le Gouvernement haïtien ait décidé de fixer les élections au 28 novembre, et nous notons que l'organisation de ces élections est possible d'un point de vue technique. Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement, y compris la promulgation de décrets organisationnels adéquats, l'enregistrement des parties souhaitant participer aux élections et les autres mesures qui s'imposent.

Nous saluons le rôle joué par la MINUSTAH s'agissant d'apporter une assistance à Haïti en matière de sécurité, de participer aux activités de relèvement à la suite du séisme, conformément à la résolution 1908 (2010), et de fournir une assistance électorale, conformément à la résolution 1927 (2010). Nous remercions les pays donateurs d'avoir payé les coûts liés aux élections, qui s'élèvent à 29 millions de dollars, et les pays qui fournissent des troupes à la Mission. Nous appelons au renforcement de la composante de police de la Mission, dont les effectifs s'élèvent à quelques 3 000 hommes alors que la résolution 1927 (2010) autorise un déploiement de 4 300 officiers de police. Une composante de police renforcée améliorera la capacité de la Mission à protéger les réfugiés et les déplacés et à assister la Police nationale haïtienne.

Nous nous félicitons de la stabilisation de la situation en matière de sécurité après le séisme, qui aurait pu déclencher des troubles sociaux. Cependant, la sécurité demeure fragile à cause de l'augmentation des activités de type mafieux suite à l'évasion des prisonniers après le séisme; de l'augmentation des actes de violence, y compris attaques à main armée, violences sexuelles, et autres actes de violence; et de la résurgence du trafic de drogue, qui ne semble pas avoir été touché par le séisme. Nous appelons au

renforcement de l'état de droit, ainsi qu'à la réforme et la promotion de la justice.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire qui ne cesse de se détériorer, en particulier dans les camps de réfugiés, où vivent 1,3 million de personnes réparties en 1 300 camps. Leur situation est d'autant plus tragique qu'il n'existe pas de plan de construction de logements permanents dans un proche avenir. Nous appelons les donateurs à honorer le plus rapidement possible les promesses faites à la conférence des donateurs qui s'est tenue en mars. Jusqu'à présent, Haïti n'a reçu que 506 millions de dollars – à peine 19 % des contributions annoncées.

Nous réaffirmons l'importance de la prise en charge par le Gouvernement et le peuple haïtiens, et nous espérons que Haïti sera en mesure de jouer un rôle de chef de file dans le processus de relèvement.

M. Mayr-Harting (Autriche) : Je souhaite tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Edmond Mulet, pour son excellente présentation du rapport semestriel du Secrétaire général (S/2010/446), ainsi que pour tous ses efforts inlassables à la tête de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je souhaite aussi remercier l'ensemble du personnel des Nations Unies en Haïti pour le travail remarquable qu'il y accomplit dans des conditions bien difficiles. Nous lui devons tout le soutien dont il a besoin.

Je tiens également à remercier le Représentant permanent d'Haïti d'être parmi nous aujourd'hui. Nous saluons les efforts déployés par son gouvernement pour assurer la stabilisation politique, économique et sociale du pays.

L'Autriche s'associe à la déclaration que prononcera la délégation de l'Union européenne dans la suite du débat. Je voudrais ajouter les points suivants au nom de ma délégation.

Depuis notre dernier débat sur Haïti au Conseil (voir S/PV.6303), beaucoup de progrès ont été accomplis sur le terrain. Nous savions que la période actuelle allait être une période à hauts risques, dans laquelle les objectifs de sécurité et de protection devraient être poursuivis aussi vigoureusement que l'organisation des élections et la reconstruction du pays. J'ose dire que ce double objectif a connu le succès jusqu'à présent.

L'Autriche voudrait souligner tout particulièrement l'importance des efforts de la MINUSTAH dans les domaines de l'état de droit et de la protection des civils, et en particulier des femmes et des enfants. L'Autriche salue les mesures prises par la MINUSTAH, en étroite collaboration avec la Police nationale haïtienne, pour assurer la protection des personnes dans les camps de déplacés. La hausse des effectifs de police, décidée par le Conseil dans sa résolution 1927 (2010), a produit les effets escomptés. Toutes les procédures d'opération de la MINUSTAH ont été revues afin de les rendre plus efficaces pour affronter la violence sexuelle, et nous nous en félicitons. Par ailleurs, l'Autriche reconnaît les activités importantes de la MINUSTAH, en appui du Gouvernement haïtien, dans la préparation et l'observation des élections présidentielles et législatives et dans la coordination de l'assistance électorale.

Nous reconnaissons que malgré les importants progrès accomplis, beaucoup reste à faire. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général, à savoir que les effectifs militaires et de police de la MINUSTAH devront être maintenus à leurs niveaux actuels jusqu'à ce qu'une évaluation de la situation sécuritaire ait été effectuée après l'entrée en fonction du nouveau Président et du nouveau Gouvernement. Les élections devront se dérouler de manière crédible, juste et légitime, pour garantir la poursuite de la stabilisation et de la reconstruction du pays.

L'Autriche voudrait réaffirmer l'importance de la participation des femmes haïtiennes au processus électoral et espère qu'elle continuera d'être encouragée et promue.

Quant aux mesures de protection des personnes les plus vulnérables, les efforts doivent être poursuivis sans relâche, voire renforcés. Nous partageons l'avis du Secrétaire général qu'un environnement solide de protection doit être créé en Haïti. Nous espérons que les besoins des enfants déplacés et la lutte contre l'exploitation et la traite de ceux-ci continueront d'occuper une place centrale dans les activités de protection. À cet égard, nous aimerions en savoir plus sur la stratégie de protection de civils, dont nous croyons savoir qu'elle est en train d'être mise à jour par la MINUSTAH. Nous saurions gré au Représentant spécial du Secrétaire général de fournir davantage d'informations sur les activités qu'il prévoit pour cette stratégie en faveur des enfants.

Au-delà des mesures déjà mises en place pour combattre les violences sexuelles, il sera important de perfectionner une stratégie globale de prévention contre la violence sexuelle et un ensemble de mesures de soutien aux victimes. Dans ce contexte, nous appuyons la proposition faite par le Secrétaire général d'aider le Ministère de la justice et de la sécurité publique à mettre en place des postes de police décentralisés, qui seraient chargés d'assister les victimes de violences sexuelles. Par ailleurs, il est urgent d'améliorer les conditions actuelles dans les prisons haïtiennes, de réduire la population pénitentiaire, ainsi que de limiter l'usage excessif de la détention provisoire.

L'Autriche a pour sa part mobilisé un montant de près de 17 millions de dollars sous forme de contributions et d'aide humanitaire pour l'aide immédiate et pour la reconstruction. Une partie de ce montant a été mise à la disposition de la famille des organisations des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales humanitaires autrichiennes. De plus, les citoyens autrichiens ont donné près de 45 millions de dollars pour Haïti. Je voudrais conclure en assurant le peuple et le Gouvernement haïtiens que la communauté internationale restera à leurs côtés pour continuer de construire ce nouvel Haïti qui commence à se dessiner.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), M. Edmond Mulet, de son exposé complet et utile, ainsi que le Représentant permanent d'Haïti de sa déclaration.

Nous félicitons l'Envoyé spécial, le Président Clinton, le Représentant spécial du Secrétaire général et le personnel de la MINUSTAH de leurs efforts à l'appui du Gouvernement et du peuple haïtiens en matière de prestation de services de base, de reprise après le sinistre et d'harmonisation, absolument nécessaire, de l'aide internationale au lendemain du tremblement de terre dévastateur.

Nous saluons la remarquable résistance dont ont fait preuve le Gouvernement et le peuple haïtiens. Nous trouvons encourageant que les besoins humanitaires immédiats des personnes déplacées à Port-au-Prince et dans les régions du pays aient été,

dans l'ensemble, satisfaits. Nous félicitons la communauté internationale de l'aide généreuse versée et annoncée en soutien à Haïti. Nous reconnaissons cependant que des défis importants demeurent. Le pays est, par exemple, toujours confronté aux problèmes de la réinstallation d'environ 1,3 million de personnes déplacées et de la reconstruction de son infrastructure. Il importe donc d'honorer les promesses de contributions afin d'aider le Gouvernement haïtien à combler les lacunes. À cet égard, nous nous félicitons de la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, qui jouera un rôle clef dans la coordination à moyen et long terme des activités de reconstruction. Dans cette phase critique du relèvement et de la reconstruction, nous tenons à insister sur l'importance d'une coordination efficace entre les institutions des Nations Unies et les acteurs internationaux. Le rôle du Gouvernement reste central et il est important que tous les acteurs collaborent étroitement avec lui.

Les élections présidentielles et législatives prévues pour le 28 novembre seront une étape historique importante pour la stabilité d'Haïti. Il est important de veiller à ce qu'elles soient pacifiques et crédibles. À cet égard, nous nous félicitons de l'appui apporté par les partenaires internationaux et de la coopération entre la MINUSTAH et le Programme des Nations Unies pour le développement pour offrir un soutien et une assistance techniques au Conseil électoral provisoire.

Fournir des abris et des logements et réinstaller sur le long terme les personnes déplacées dans des habitations permanentes sont parmi les besoins les plus pressants. Il s'agit là d'un problème à aspects multiples et il faudra une planification adéquate et une stratégie globale pour y faire face.

Nous notons que la situation en matière de sécurité reste dans l'ensemble calme dans le pays, mais que des menaces importantes continuent d'exister, notamment avec la présence d'anciens meneurs de bandes qui se sont échappés de prison. Le problème sous-jacent du transbordement de drogue acheminée par Haïti qui, s'il n'est pas maîtrisé, aura un impact négatif sur la stabilité du pays est pour nous une autre source de préoccupation. Il faut appuyer le renforcement des institutions chargées d'instaurer la sécurité et de faire respecter l'état de droit pour faire face à ces menaces. Nous félicitons la MINUSTAH de son appui aux efforts du Gouvernement pour lutter contre le trafic de drogue en renforçant les patrouilles

sur terre et sur mer, la surveillance aérienne et la gestion des frontières.

Pour terminer, nous rendons hommages aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH qui, malgré les conditions difficiles et la tragédie qui s'est abattue sur eux, ont continué de jouer un rôle indispensable dans la préservation d'un climat sûr et stable.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Mulet et le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) des efforts qu'ils déploient actuellement en Haïti. La Mission continue de contribuer de façon remarquable à l'allègement des dures épreuves que connaît Haïti depuis le tremblement de terre de janvier. Considérant l'avenir immédiat de la Mission, nous nous félicitons des mesures prises pour préparer les élections présidentielle et législatives de novembre, en notant particulièrement l'importance d'une approche intégrée de la logistique et de la sécurité que la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti élaborent actuellement. L'implication des Haïtiens est évidemment la clef de ce processus; nous soulignons avant tout que tous les partis haïtiens doivent continuer de démontrer leur attachement à la tenue d'élections libres, régulières et transparentes.

Pour le Royaume-Uni, toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment la MINUSTAH, devraient avoir pour principal objectif l'instauration et le maintien d'un environnement pacifique et sûr. Par conséquent, les Casques bleus et les missions de maintien de la paix ne devraient pas s'engager sur le long terme à faire un travail de reconstruction. Le Conseil de sécurité a modifié les effectifs de la Mission en ajoutant des compagnies du génie. Leur déploiement doit se faire sur la base suivante : ils appuient les initiatives en matière de renforcement des capacités locales, tout en s'acquittant de leurs responsabilités en matière de relèvement. Le personnel de la MINUSTAH doit travailler aux côtés du peuple haïtien et l'aider à renforcer ses capacités pour qu'il puisse, à terme, se charger de ce travail de reconstruction.

Nous notons avec préoccupation la menace posée par l'actuelle saison des ouragans pour de nombreux Haïtiens qui vivent toujours dans des logements dont la qualité laisse à désirer. À cet égard, les plans d'urgence en cas de catastrophe en cours d'élaboration par la MINUSTAH sont d'une importance capitale. Nous espérons que ces plans sont élaborés, dans la mesure

du possible, en collaboration avec les autorités haïtiennes et qu'il est prévu de laisser les Haïtiens prendre ce processus en main à l'avenir, compte tenu du fait que les sérieux risques météorologiques continueront de poser régulièrement problème à Haïti.

Nous apprenons avec satisfaction le récent recrutement de 900 stagiaires par la Police nationale d'Haïti et attendons avec intérêt la poursuite du recrutement de nouveaux effectifs dans la Police nationale. Les faibles capacités actuelles de la police ont un impact négatif inquiétant sur la sûreté et la sécurité des Haïtiens, notamment des femmes et des enfants. Nous nous félicitons à cet égard du renforcement de la capacité de la Police des Nations Unies à se concentrer sur la protection des personnes déplacées, ainsi que des efforts déployés par l'ONU et le Gouvernement haïtien pour élaborer un plan global de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. La Police nationale haïtienne devra à un moment donné être en mesure d'assumer la responsabilité principale du maintien de la sécurité en Haïti et de ne plus s'appuyer pour cela sur les effectifs de la MINUSTAH. Pour sa part, la MINUSTAH doit continuer de faire tout son possible pour contribuer au renforcement des capacités de la police locale.

La remise en état du système pénitencier haïtien a été à juste titre considérée comme un des éléments clefs du relèvement et nous notons avec satisfaction que les donateurs ont concentré une partie de leurs efforts pour faire des contributions et des progrès importants dans ce domaine clef.

Cela ne fait que souligner le rôle important que la communauté internationale des donateurs continue de jouer s'agissant de contribuer au rétablissement des institutions haïtiennes et à la relance de l'économie. À cet égard, nous saluons le travail réalisé par le Premier Ministre Bellerive et l'ancien Président Clinton en leur qualité de coprésidents de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Le maintien de la paix et de la sécurité, assuré par les soldats de la paix très compétents de la MINUSTAH, n'est qu'un des nombreux éléments nécessaires à la réussite du relèvement d'Haïti. Une fois le renforcement des effectifs de la MINUSTAH terminé d'ici environ 12 mois, nous pourrions envisager un transfert des activités de reconstruction à long terme d'une opération militaire de maintien de la paix à un effort avant tout civil. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer pleinement la MINUSTAH en cette phase cruciale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Turquie.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2010/446), ainsi que son Représentant spécial, M. Edmond Mulet, et l'Ambassadeur Mérorès de leurs exposés détaillés. Je tiens également à remercier sincèrement M. Mulet de la façon résolue dont il dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). En effet, M. Mulet et son personnel accomplissent un travail remarquable à l'appui du peuple et du Gouvernement haïtiens.

Neuf mois se sont écoulés depuis que la tragédie a une fois encore frappé Haïti, mais les indicibles souffrances qu'elle a provoquées en Haïti sont encore vivaces dans nos esprits. En effet, la magnitude du séisme, les pertes en vies humaines et les destructions d'infrastructures qu'il a causées ne peuvent être facilement oubliées ou surmontées.

De ce fait, nous sommes heureux d'apprendre que les besoins humanitaires immédiats de la population déplacée ont été dans une large mesure satisfaisants, bien qu'il reste encore beaucoup à accomplir. Notamment, le nombre de personnes déplacées est très élevé et un programme de réinstallation durable doit être mis en œuvre pour protéger cette population vulnérable, notamment les femmes et les enfants.

Cela étant dit, il est tout à fait admirable que la situation soit restée relativement calme au plan de la sécurité, malgré une légère augmentation apparente d'activités criminelles telles que le trafic de drogue. Les Haïtiens nous donnent ici une véritable leçon d'humilité et d'humanité. Toutefois, compte tenu du grand nombre de personnes déplacées vivant dans des conditions précaires, nous devons rester vigilants pour éviter que la situation en matière de sécurité ne se détériore, ce qui porterait atteinte à l'action humanitaire et aux efforts de stabilisation en cours.

Dans ce contexte, la MINUSTAH a un rôle crucial à jouer, et les effectifs de militaires et de policiers de la Mission n'ayant pas encore atteint les niveaux autorisés par les résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010), il est encore possible de les augmenter.

La MINUSTAH doit également continuer à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, mais quels que soient les premiers responsables, il est impossible de maintenir la sécurité en ayant

uniquement recours aux moyens militaires ou policiers : la stabilité politique et institutionnelle est tout aussi importante, sinon plus.

En conséquence, les élections présidentielle et parlementaires prévues le 28 novembre seront cruciales pour l'avenir du pays. Les Haïtiens ne peuvent pas vivre indéfiniment dans des conditions transitoires où l'incertitude prévaut et où des mesures à court terme ne font que répondre aux besoins urgents. Un gouvernement solide et un parlement opérationnel, qui assureront une stabilité à long terme, voilà ce dont ils ont besoin, ce qu'ils méritent. Ainsi, la MINUSTAH doit continuer à aider les autorités haïtiennes à préparer les élections et apporter un appui technique, sécuritaire et logistique au Gouvernement et au Conseil électoral provisoire.

Outre la stabilité politique et institutionnelle, nous ne devons pas oublier les activités de relèvement et de développement à long terme. La communauté internationale a répondu avec rapidité et tout à fait efficacement à la situation d'urgence en Haïti mais nous devons faire encore mieux pour coordonner l'appui financier des donateurs, l'assistance technique des organismes des Nations Unies et de la MINUSTAH et les programmes de reconstruction du Gouvernement. De même, les contributions annoncées à la conférence des donateurs doivent être immédiatement disponibles en cas de nécessité, avec un engagement à long terme.

En conclusion, même si la communauté internationale ainsi que la MINUSTAH et les autorités haïtiennes ont pour l'instant bien réagi face aux défis générés par le séisme, il est encore possible et nécessaire de mieux faire. La Turquie reste prête à appuyer tous les efforts dans ce sens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation, au nom du Groupe des Amis d'Haïti, qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, les États-Unis, la France, le Mexique, le Pérou et mon propre pays, l'Uruguay, voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation turque, d'avoir organisé ce débat opportun sur la situation en Haïti, telle que présentée dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/446) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

(MINUSTAH). Ce débat montre une fois de plus que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale demeurent vivement attachés au processus de stabilisation en Haïti.

En ma qualité de Coordonnateur du Groupe des Amis d'Haïti, je remercie, au nom du Groupe, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé détaillé et instructif aujourd'hui et je salue le travail extraordinaire qu'il a accompli à la tête de l'action menée par l'ONU depuis le tragique séisme du 12 janvier. Je tiens à le remercier, ainsi que tout le personnel de la MINUSTAH, de leur dévouement et leur sacrifice désintéressé. Je voudrais également remercier le Représentant permanent d'Haïti, S. E. M. Léo Mérorès, pour l'exposé instructif qu'il a fait ce matin.

Avant de faire part aux membres du Conseil de sécurité des vues du Groupe sur les questions évoquées par le Secrétaire général dans son rapport le plus récent, je tiens à réaffirmer une fois encore l'appui du Groupe au Gouvernement et au peuple haïtiens dans les efforts qu'ils mènent pour reconstruire leur pays, consolider la paix et la stabilité et favoriser le relèvement et le développement durable d'Haïti.

Le dernier rapport du Secrétaire général, daté du 1er septembre 2010, souligne les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, tel que défini par les résolutions 1892 (2009), 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil de sécurité. Il fixe également le cadre d'évolution de la Mission pour l'année à venir, recensant notamment les principales étapes qui jalonnent l'exécution du mandat de la Mission.

Quant aux aspects politiques, nous sommes d'avis avec le Secrétaire général qu'Haïti aborde maintenant une période de changement qui sera déterminante pour sa stabilité future. Le Groupe des Amis d'Haïti insiste sur l'importance d'organiser des élections présidentielle et législatives pacifiques et crédibles afin d'élire un président et un gouvernement dotés d'un mandat clair et robuste pour mener à bien efficacement le processus de reconstruction du pays.

Le Groupe des Amis d'Haïti salue les activités de soutien au relèvement et au développement d'Haïti entreprises par la MINUSTAH en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au cours de la période considérée.

Le Groupe se félicite également de la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction

d'Haïti pour coordonner et superviser les efforts de redressement et de reconstruction dans le pays. Comme le rapport le souligne, à ce jour, 18,9 % du total des dons annoncés, soit environ 506 millions de dollars, ont été versés, auxquels s'ajoutent 19,5 % (523 millions de dollars) qui ont été engagés.

En effet, M. Mulet et son personnel accomplissent un travail remarquable à l'appui du peuple et du Gouvernement haïtiens.

Neuf mois se sont écoulés depuis que la tragédie a une fois encore frappé Haïti, mais les indicibles souffrances qu'elle a provoquées en Haïti sont encore vivaces dans nos esprits. En effet, la magnitude du séisme, les pertes en vies humaines et les destructions d'infrastructures qu'il a causées ne peuvent être facilement oubliées ou surmontées.

De ce fait, nous sommes heureux d'apprendre que les besoins humanitaires immédiats de la population déplacée ont été dans une large mesure satisfaisants, bien qu'il reste encore beaucoup à accomplir. Notamment, le nombre de personnes déplacées est très élevé et un programme de réinstallation durable doit être mis en œuvre pour protéger cette population vulnérable, notamment les femmes et les enfants.

Cela étant dit, il est tout à fait admirable que la situation soit restée relativement calme au plan de la sécurité, malgré une légère augmentation apparente d'activités criminelles telles que le trafic de drogue. Les Haïtiens nous donnent ici une véritable leçon d'humilité et d'humanité. Toutefois, compte tenu du grand nombre de personnes déplacées vivant dans des conditions précaires, nous devons rester vigilants pour éviter que la situation en matière de sécurité ne se détériore, ce qui porterait atteinte à l'action humanitaire et aux efforts de stabilisation en cours.

Dans ce contexte, la MINUSTAH a un rôle crucial à jouer, et les effectifs de militaires et de policiers de la Mission n'ayant pas encore atteint les niveaux autorisés par les résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010), il est encore possible de les augmenter.

La MINUSTAH doit également continuer à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, mais quels que soient les premiers responsables, il est impossible de maintenir la sécurité en ayant uniquement recours aux moyens militaires ou policiers : la stabilité politique et institutionnelle est tout aussi importante, sinon plus.

En conséquence, les élections présidentielle et parlementaires prévues le 28 novembre seront cruciales pour l'avenir du pays. Les Haïtiens ne peuvent pas vivre indéfiniment dans des conditions transitoires où l'incertitude prévaut et où des mesures à court terme ne font que répondre aux besoins urgents. Un gouvernement solide et un parlement opérationnel, qui assureront une stabilité à long terme, voilà ce dont ils ont besoin, ce qu'ils méritent. Ainsi, la MINUSTAH doit continuer à aider les autorités haïtiennes à préparer les élections et apporter un appui technique, sécuritaire et logistique au Gouvernement et au Conseil électoral provisoire.

Outre la stabilité politique et institutionnelle, nous ne devons pas oublier les activités de relèvement et de développement à long terme. La communauté internationale a répondu avec rapidité et tout à fait efficacement à la situation d'urgence en Haïti mais nous devons faire encore mieux pour coordonner l'appui financier des donateurs, l'assistance technique des organismes des Nations Unies et de la MINUSTAH et les programmes de reconstruction du Gouvernement. De même, les contributions annoncées à la conférence des donateurs doivent être immédiatement disponibles en cas de nécessité, avec un engagement à long terme.

En conclusion, même si la communauté internationale ainsi que la MINUSTAH et les autorités haïtiennes ont pour l'instant bien réagi face aux défis générés par le séisme, il est encore possible et nécessaire de mieux faire. La Turquie reste prête à appuyer tous les efforts dans ce sens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation, au nom du Groupe des Amis d'Haïti, qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, les États-Unis, la France, le Mexique, le Pérou et mon propre pays, l'Uruguay, voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation turque, d'avoir organisé ce débat opportun sur la situation en Haïti, telle que présentée dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/446) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ce débat montre une fois de plus que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale demeurent vivement attachés au processus de stabilisation en Haïti.

En ma qualité de Coordonnateur du Groupe des Amis d'Haïti, je remercie, au nom du Groupe, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé détaillé et instructif aujourd'hui et je salue le travail extraordinaire qu'il a accompli à la tête de l'action menée par l'ONU depuis le tragique séisme du 12 janvier. Je tiens à le remercier, ainsi que tout le personnel de la MINUSTAH, de leur dévouement et leur sacrifice désintéressé. Je voudrais également remercier le Représentant permanent d'Haïti, S. E. M. Léo Mérorès, pour l'exposé instructif qu'il a fait ce matin.

Avant de faire part aux membres du Conseil de sécurité des vues du Groupe sur les questions évoquées par le Secrétaire général dans son rapport le plus récent, je tiens à réaffirmer une fois encore l'appui du Groupe au Gouvernement et au peuple haïtiens dans les efforts qu'ils mènent pour reconstruire leur pays, consolider la paix et la stabilité et favoriser le relèvement et le développement durable d'Haïti.

Le dernier rapport du Secrétaire général, daté du 1er septembre 2010, souligne les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, tel que défini par les résolutions 1892 (2009), 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil de sécurité. Il fixe également le cadre d'évolution de la Mission pour l'année à venir, recensant notamment les principales étapes qui jalonnent l'exécution du mandat de la Mission.

Quant aux aspects politiques, nous sommes d'avis avec le Secrétaire général qu'Haïti aborde maintenant une période de changement qui sera déterminante pour sa stabilité future. Le Groupe des Amis d'Haïti insiste sur l'importance d'organiser des élections présidentielle et législatives pacifiques et crédibles afin d'élire un président et un gouvernement dotés d'un mandat clair et robuste pour mener à bien efficacement le processus de reconstruction du pays.

Le Groupe des Amis d'Haïti salue les activités de soutien au relèvement et au développement d'Haïti entreprises par la MINUSTAH en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au cours de la période considérée.

Le Groupe se félicite également de la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti pour coordonner et superviser les efforts de redressement et de reconstruction dans le pays. Comme le rapport le souligne, à ce jour, 18,9 % du total des dons annoncés, soit environ 506 millions de dollars, ont été versés, auxquels s'ajoutent 19,5 %

(523 millions de dollars) qui ont été engagés. En effet, M. Mulet et son personnel accomplissent un travail remarquable à l'appui du peuple et du Gouvernement haïtiens.

Neuf mois se sont écoulés depuis que la tragédie a une fois encore frappé Haïti, mais les indicibles souffrances qu'elle a provoquées en Haïti sont encore vivaces dans nos esprits. En effet, la magnitude du séisme, les pertes en vies humaines et les destructions d'infrastructures qu'il a causées ne peuvent être facilement oubliées ou surmontées.

De ce fait, nous sommes heureux d'apprendre que les besoins humanitaires immédiats de la population déplacée ont été dans une large mesure satisfaisants, bien qu'il reste encore beaucoup à accomplir. Notamment, le nombre de personnes déplacées est très élevé et un programme de réinstallation durable doit être mis en œuvre pour protéger cette population vulnérable, notamment les femmes et les enfants.

Cela étant dit, il est tout à fait admirable que la situation soit restée relativement calme au plan de la sécurité, malgré une légère augmentation apparente d'activités criminelles telles que le trafic de drogue. Les Haïtiens nous donnent ici une véritable leçon d'humilité et d'humanité. Toutefois, compte tenu du grand nombre de personnes déplacées vivant dans des conditions précaires, nous devons rester vigilants pour éviter que la situation en matière de sécurité ne se détériore, ce qui porterait atteinte à l'action humanitaire et aux efforts de stabilisation en cours.

Dans ce contexte, la MINUSTAH a un rôle crucial à jouer, et les effectifs de militaires et de policiers de la Mission n'ayant pas encore atteint les niveaux autorisés par les résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010), il est encore possible de les augmenter.

La MINUSTAH doit également continuer à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, mais quels que soient les premiers responsables, il est impossible de maintenir la sécurité en ayant uniquement recours aux moyens militaires ou policiers : la stabilité politique et institutionnelle est tout aussi importante, sinon plus.

En conséquence, les élections présidentielle et parlementaires prévues le 28 novembre seront cruciales pour l'avenir du pays. Les Haïtiens ne peuvent pas vivre indéfiniment dans des conditions transitoires où l'incertitude prévaut et où des mesures à court terme ne font que répondre aux besoins urgents. Un

gouvernement solide et un parlement opérationnel, qui assureront une stabilité à long terme, voilà ce dont ils ont besoin, ce qu'ils méritent. Ainsi, la MINUSTAH doit continuer à aider les autorités haïtiennes à préparer les élections et apporter un appui technique, sécuritaire et logistique au Gouvernement et au Conseil électoral provisoire.

Outre la stabilité politique et institutionnelle, nous ne devons pas oublier les activités de relèvement et de développement à long terme. La communauté internationale a répondu avec rapidité et tout à fait efficacement à la situation d'urgence en Haïti mais nous devons faire encore mieux pour coordonner l'appui financier des donateurs, l'assistance technique des organismes des Nations Unies et de la MINUSTAH et les programmes de reconstruction du Gouvernement. De même, les contributions annoncées à la conférence des donateurs doivent être immédiatement disponibles en cas de nécessité, avec un engagement à long terme.

En conclusion, même si la communauté internationale ainsi que la MINUSTAH et les autorités haïtiennes ont pour l'instant bien réagi face aux défis générés par le séisme, il est encore possible et nécessaire de mieux faire. La Turquie reste prête à appuyer tous les efforts dans ce sens.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation, au nom du Groupe des Amis d'Haïti, qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, les États-Unis, la France, le Mexique, le Pérou et mon propre pays, l'Uruguay, voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation turque, d'avoir organisé ce débat opportun sur la situation en Haïti, telle que présentée dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/446) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Ce débat montre une fois de plus que le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale demeurent vivement attachés au processus de stabilisation en Haïti.

En ma qualité de Coordonnateur du Groupe des Amis d'Haïti, je remercie, au nom du Groupe, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé détaillé et instructif aujourd'hui et je salue le travail extraordinaire qu'il a accompli à la

tête de l'action menée par l'ONU depuis le tragique séisme du 12 janvier. Je tiens à le remercier, ainsi que tout le personnel de la MINUSTAH, de leur dévouement et leur sacrifice désintéressé. Je voudrais également remercier le Représentant permanent d'Haïti, S. E. M. Léo Mérorès, pour l'exposé instructif qu'il a fait ce matin.

Avant de faire part aux membres du Conseil de sécurité des vues du Groupe sur les questions évoquées par le Secrétaire général dans son rapport le plus récent, je tiens à réaffirmer une fois encore l'appui du Groupe au Gouvernement et au peuple haïtiens dans les efforts qu'ils mènent pour reconstruire leur pays, consolider la paix et la stabilité et favoriser le relèvement et le développement durable d'Haïti.

Le dernier rapport du Secrétaire général, daté du 1er septembre 2010, souligne les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission, tel que défini par les résolutions 1892 (2009), 1908 (2010) et 1927 (2010) du Conseil de sécurité. Il fixe également le cadre d'évolution de la Mission pour l'année à venir, recensant notamment les principales étapes qui jalonnent l'exécution du mandat de la Mission.

Quant aux aspects politiques, nous sommes d'avis avec le Secrétaire général qu'Haïti aborde maintenant une période de changement qui sera déterminante pour sa stabilité future. Le Groupe des Amis d'Haïti insiste sur l'importance d'organiser des élections présidentielle et législatives pacifiques et crédibles afin d'élire un président et un gouvernement dotés d'un mandat clair et robuste pour mener à bien efficacement le processus de reconstruction du pays.

Le Groupe des Amis d'Haïti salue les activités de soutien au relèvement et au développement d'Haïti entreprises par la MINUSTAH en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au cours de la période considérée.

Le Groupe se félicite également de la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti pour coordonner et superviser les efforts de redressement et de reconstruction dans le pays. Comme le rapport le souligne, à ce jour, 18,9 % du total des dons annoncés, soit environ 506 millions de dollars, ont été versés, auxquels s'ajoutent 19,5 % (523 millions de dollars) qui ont été engagés.

En dépit des quelques progrès réalisés dans le décaissement des fonds promis à la Conférence internationale des donateurs tenue en mars 2010, le

Groupe des Amis d'Haïti exhorte les bailleurs de fonds à tenir leur engagement dans les délais afin qu'Haïti puisse régler ses besoins immédiats et poser les bases d'un développement économique et social durable. Le Groupe des Amis d'Haïti engage aussi instamment les donateurs à continuer à aider le Gouvernement haïtien à renforcer ses capacités à mettre en œuvre son plan d'action afin de s'approprier ainsi le processus de reconstruction, en appuyant notamment la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et le Fonds pour la reconstruction d'Haïti.

Le Groupe des Amis d'Haïti réitère l'importance du rôle de la MINUSTAH dans la fourniture d'un appui logistique et de connaissances techniques visant à aider le Gouvernement haïtien à renforcer la capacité des institutions de l'état de droit et à contribuer à la mise en œuvre de sa stratégie de réinstallation des personnes déplacées. En même temps, le Groupe note qu'il importe d'appliquer rapidement ces mesures, compte tenu de leur caractère temporaire et du fait qu'elles seront éliminées de manière progressive au fur et à mesure que les capacités du pays se développeront.

Enfin, le Groupe des Amis d'Haïti souligne la nécessité de proroger le mandat de la MINUSTAH afin que celle-ci puisse continuer à s'acquitter de ses responsabilités dans l'environnement actuel. Le Groupe des Amis d'Haïti partage également l'avis du Secrétaire général selon lequel il faut que les effectifs de militaires et les effectifs de police soient maintenus à leur niveau actuel, jusqu'à ce qu'une évaluation des conditions de sécurité soit effectuée, après l'entrée en fonctions du nouveau Président et du nouveau gouvernement. À ce titre, le Groupe des Amis d'Haïti soumettra dans quelques jours à l'examen du Conseil de sécurité un nouveau projet de résolution pour la prorogation du mandat de la MINUSTAH.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Peter Schwaiger, chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Schwaiger : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité l'Union européenne à participer au débat d'aujourd'hui.

Je salue les importantes interventions faites ce matin par le Représentant permanent d'Haïti, S. E. M. Léo Mérorès, et par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mulet.

La Turquie, pays candidat; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Je vais procéder à la lecture d'une version abrégée de la déclaration de l'Union européenne. La version intégrale est la version distribuée sur papier.

Ainsi, je souhaiterais mettre l'accent sur trois aspects qui me semblent essentiels, à savoir, premièrement, l'avenir de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH); deuxièmement, la contribution de l'Union européenne et son engagement à long terme; et troisièmement, la coordination entre les bailleurs de fonds. Avant d'aborder ces trois points, je tiens à féliciter M. Mulet et son équipe pour la qualité du rapport que nous avons devant nous (S/2010/446) et pour le travail remarquable accompli jusqu'à présent par la MINUSTAH. Au nom de l'Union européenne, je tiens à rendre un sincère et profond hommage à tout le personnel des Nations Unies qui travaille sans relâche depuis la tragédie.

Le pays entre actuellement dans une période décisive pour sa stabilité future et pour le succès de sa reconstruction. En effet, sans stabilité, tous nos efforts de reconstruction seront voués à l'échec. À court terme, la tenue d'élections libres et transparentes représente le plus grand défi. Un transfert approprié du pouvoir aux nouvelles autorités investies, le renforcement des institutions à même de faire appliquer et respecter l'état de droit et celles en charge de veiller à assurer une meilleure protection aux personnes déplacées et aux groupes vulnérables figurent parmi d'autres priorités immédiates. Dans ce scénario, la MINUSTAH continue d'avoir un rôle majeur.

Et l'Union européenne accueille très favorablement les recommandations du Secrétaire général visant la prolongation du mandat de la force ainsi que le maintien du nombre actuel de membres du personnel militaire et sécuritaire. Ce n'est qu'après les élections, et sur la base d'un rapport détaillé des besoins, que nous serons en mesure de réévaluer la situation en termes d'effectifs et de réexaminer les tâches de la MINUSTAH afin de garantir un transfert progressif et réaliste des responsabilités.

De même, l'Union européenne partage pleinement la stratégie présentée en matière de protection des personnes déplacées, en particulier des femmes et des enfants. À cet égard, l'Union européenne souhaite souligner l'importance des mesures prises par la MINUSTAH en étroite collaboration avec la police haïtienne pour faire face à la violence sexuelle et sexiste, et aux graves violations des droits des enfants.

La reconstruction à court et moyen terme est un facteur déterminant pour la stabilité sociale du pays. À New York, lors de la Conférence internationale des donateurs, l'Union européenne et ses États membres se sont engagés à contribuer au Plan d'action d'Haïti à hauteur de 1,235 milliard d'euros dont 460 millions venant directement du budget de l'Union européenne. J'ai le plaisir d'annoncer au Conseil aujourd'hui que ce dernier montant a été revu à la hausse et s'élève désormais à 522 millions d'euros. Cela fait de l'Union européenne un des plus grands donateurs. Sur cette somme, la Commission européenne a déjà engagé 307 millions d'euros et travaille sans cesse afin de mettre en œuvre la totalité, tout en gardant à l'esprit la capacité d'absorption de nos partenaires haïtiens.

Nous apportons également un soutien budgétaire à hauteur de presque 60 millions d'euros afin d'assurer la couverture des dépenses courantes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité, et de restaurer les capacités gouvernementales suite au désastre.

De même, nous sommes prêts à appuyer financièrement la tenue des élections pour un montant de 5 millions d'euros à travers le budget de l'Union européenne et à contribuer au climat de sécurité à travers le maintien des forces de police déjà déployées, notamment des unités de carabinieri italiens et de gendarmes français. Ce n'est que si les élections se déroulent de manière légitime et transparente que les résultats seront reconnus et acceptés par tous, et que la stabilité politique et sociale du pays pourra être maintenue.

Également sur le plan humanitaire, l'Union européenne restera engagée dans la réponse aux besoins essentiels des victimes tout au long de l'année 2011.

Enfin, l'Union européenne prépare actuellement un nouveau document stratégique de coopération, en étroite coordination avec le Gouvernement haïtien, afin de donner un exemple de l'efficacité de notre aide,

fondée sur une division claire des tâches, et de contribuer fermement à l'avenir du pays.

Qu'il me soit permis de finir avec un troisième aspect qui nous tient également à cœur : le besoin de coordination entre les bailleurs de fonds. À cet égard, l'Union européenne salue la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et s'engage à participer pleinement à ses travaux. L'idée n'est évidemment pas de créer une couche administrative et bureaucratique supplémentaire, mais de réellement renforcer les capacités locales et d'obtenir des résultats rapides, tout en assurant le contrôle et le suivi par les ministères concernés.

Dans ce contexte, l'Union européenne prône une articulation plus étroite entre la Commission et les ministères haïtiens en vue d'un meilleur alignement de la reconstruction, avec les stratégies sectorielles de l'État et pour l'appropriation de la reconstruction par le peuple haïtien. Ce lien devrait aussi contribuer au renforcement des capacités de l'administration haïtienne sévèrement frappée par le séisme.

En conclusion, notre rôle en tant que communauté internationale, est d'aider le pays à reconstruire en mieux son avenir sur la base du plan d'action qui nous a été présenté le 31 mars dernier. Quatre mois après, l'Union européenne a commencé à traduire ses promesses en réalité tangible, en travaillant étroitement avec le Gouvernement haïtien et la famille des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) : Monsieur le Président, je souhaite d'abord vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance. Permettez-moi aussi de saluer la présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, et de le remercier ainsi que son équipe pour leur travail extraordinaire en Haïti. Le Canada tient aussi à remercier la Mission des Nations Unies, les fonds et les programmes pour le travail exceptionnel qu'ils accomplissent.

Haïti continue à être l'une des plus grandes priorités de politique étrangère du Canada. Notre engagement en Haïti met l'accent sur la prospérité, la sécurité et la gouvernance démocratique. Haïti est le premier bénéficiaire de l'aide canadienne au développement dans les Amériques et le deuxième à l'échelle mondiale. Cet appui s'est beaucoup renforcé

au lendemain du séisme de janvier 2010. Dans ce cadre, le Canada a annoncé une contribution de l'ordre de 400 millions de dollars pour la reconstruction lors de la Conférence de New York en mars et a déployé du personnel supplémentaire à la MINUSTAH.

Le Canada continue à travailler de concert avec le Gouvernement haïtien et la communauté internationale. Les principes qui guident ce travail sont ceux de la Conférence de Montréal : l'appropriation, la coordination, la durabilité, l'efficacité, l'inclusivité et la responsabilité.

Un des importants enjeux auquel le peuple haïtien devra bientôt se mesurer sont les prochaines élections présidentielle et législatives qui se tiendront le 28 novembre prochain. Le Canada appuie les Haïtiens, qui veulent des élections transparentes et inclusives. Des institutions démocratiques fortes et la bonne gouvernance, sous la direction de leaders capables et qui bénéficient de la confiance populaire, sont essentielles pour assurer le succès de la reconstruction du pays.

Le Canada appuie par ailleurs les missions d'observation électorales de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes, qui témoignent d'une solidarité hémisphérique inégalée en Haïti, une solidarité agissant comme un véritable levier de changement en accompagnant le peuple haïtien dans son développement.

Quoique les conditions de vie de nombreux Haïtiens demeurent précaires, il est important de souligner qu'il a été possible de répondre en grande partie à la plupart des besoins humanitaires immédiats. Les efforts de reconstruction et de développement progressent également. Le Gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux devront cependant s'attaquer à des défis importants, comme les questions foncières, afin de pouvoir continuer dans cette voie.

D'autre part, nous sommes heureux de pouvoir compter sur le leadership de la Commission intérimaire pour la reconstruction, coprésidée par le Premier Ministre et l'Envoyé spécial des Nations Unies. Le Canada encourage les donateurs à aligner leurs efforts avec la Commission intérimaire afin de faciliter la coordination, d'éviter le dédoublement et de s'assurer de la capacité d'absorption des fonds sur le terrain. Mais comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la MINUSTAH (S/2010/446), la consolidation des progrès accomplis dépendra en grande partie d'un appui soutenu de la communauté

internationale, y compris par l'entremise de la MINUSTAH.

À la lumière du dernier rapport du Secrétaire général et en prévision du renouvellement du mandat de la Mission en octobre, le Canada signale au Conseil que nous appuyons l'approche prudente du Secrétaire général de maintenir les effectifs de la Mission à leur niveau actuel tant que les conditions de sécurité n'auront pas été évaluées, après l'entrée en fonction du nouveau Président et du nouveau Gouvernement. Nous porterons un intérêt particulier aux recommandations du Secrétaire général sur le besoin éventuel d'apporter des changements à la composition des effectifs d'appoint.

Le Secrétaire général souligne aussi l'autorisation accordée à la MINUSTAH de fournir un soutien logistique et de l'expertise technique directement aux autorités haïtiennes, bien que cette aide soit de nature temporaire. Étant donné le dur coup porté par le séisme à la fonction publique et à l'infrastructure étatique du pays, il sera important de permettre à la MINUSTAH de continuer à jouer ce rôle en attendant que d'autres mécanismes d'appui puissent prendre la relève. Cet appui temporaire direct aux autorités haïtiennes doit s'inscrire dans un processus de collaboration constructive avec le Gouvernement hôte visant à renforcer les capacités de ce dernier, par le biais de formation et de tutorat, à maintenir la stabilité et à fournir des services à ses citoyens.

(l'orateur poursuit en anglais)

Aussi, le Canada souhaite souligner l'importance qu'il accorde à la poursuite du travail de la MINUSTAH en ce qui a trait au renforcement des systèmes de justice et de sécurité en Haïti, au niveau de la police, des services pénitenciers, frontaliers et correctionnels. Nous devons par exemple jeter un nouveau regard sur la relance des efforts pour la réforme de la Police nationale. Nous rappelons que le Secrétaire général a présenté un plan de consolidation dans son rapport de 2009. Il est important que la MINUSTAH soit en mesure de continuer à identifier et à poursuivre, en collaboration avec les partenaires haïtiens, des objectifs qui, dans ces secteurs, se basent sur ce plan.

Dans le contexte postséisme, nous devons jeter un nouveau regard sur des enjeux tels que la réforme de la Police nationale d'Haïti. Tout progrès dans les domaines judiciaire et sécuritaire contribuera aux efforts de reconstruction et de développement en Haïti

et présente un cadre nécessaire pour la tenue des prochaines élections.

À cet effet, le Canada est particulièrement fier d'avoir accru de façon significative ses effectifs déployés au sein de la MINUSTAH, en plus d'avoir augmenté de 10 millions de dollars la somme qui servira notamment à reconstruire des infrastructures clefs du système judiciaire et de la Police nationale.

Pour terminer, le Canada continuera de travailler avec ses partenaires afin de veiller à ce que la MINUSTAH continue d'aider Haïti sur la voie de la reconstruction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation salue l'initiative de convoquer ce débat public, ainsi que le tout récent rapport du Secrétaire général (S/2010/466) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Colombie réaffirme son attachement aux efforts internationaux visant à appuyer Haïti, dans la phase de relèvement aussi bien que de reconstruction. Le Gouvernement colombien est conscient que l'ampleur de la tragédie qui touche la société haïtienne nécessite une aide coordonnée et à long terme qui dépasse l'étape de l'aide humanitaire d'urgence.

Je voudrais insister sur l'adoption de la résolution 1927 (2010) par le Conseil de sécurité, dans laquelle il rappelle le rôle primordial joué par le Gouvernement haïtien dans le processus de relèvement, reconstruction et stabilisation, et souligne la nécessité de parvenir à une meilleure coordination dans les efforts de toutes les entités des Nations Unies et, en général, de toutes les organisations engagées dans la reconstruction d'Haïti.

La Colombie se félicite de la décision du Conseil de sécurité d'attribuer à la MINUSTAH un rôle de chef de file dans la coordination de l'aide internationale en matière électorale, afin d'aider le Gouvernement haïtien à organiser les élections législatives et présidentielle qui auront lieu le 28 novembre prochain. Mon pays appuie les efforts visant à faire en sorte que ce processus démocratique soit libre, impartial et sans exclusive.

Malgré les progrès réalisés sur le plan de l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence et des premières aides au relèvement, les conséquences fondamentales du tremblement de terre nécessitent le

maintien de l'engagement international. Mon gouvernement se félicite du travail accompli par le Bureau de l'Envoyé spécial pour garantir la cohésion des opérations des Nations Unies en Haïti et pour inciter les donateurs et les organisations non gouvernementales à allouer des ressources destinées à alimenter directement le budget du Gouvernement haïtien.

La Colombie, pour sa part, a coordonné ses efforts avec le Gouvernement haïtien et la communauté haïtienne, ainsi qu'avec d'autres États et organisations qui travaillent sur l'île. Le déploiement réalisé par le Gouvernement colombien, avec le soutien de la société civile et du secteur privé, en vue de fournir une aide humanitaire à Haïti, a été d'une ampleur notable. La Colombie estime qu'il est de la plus grande importance d'ajouter à ces actions d'urgence et de stabilisation une coopération et une assistance technique, dans le but de renforcer et de développer les capacités institutionnelles de ce pays.

Mon pays continue de progresser vers la concrétisation de sa proposition de réaliser une intervention pilote dans la commune de Cabaret, zone très voisine de Port-au-Prince. Fondée sur les précédentes expériences de gestion des catastrophes naturelles, elle vise à appliquer un modèle de développement intégré et multisectoriel, qui restaurerait non seulement l'infrastructure touchée, mais permettrait aussi le développement socioéconomique, le renforcement de la gouvernance, de la sécurité et de la paix, avec la participation de la population sinistrée et des autorités.

Renforcer l'architecture institutionnelle en Haïti est aussi important que de contribuer à sa reconstruction matérielle. Le renforcement de la Police nationale d'Haïti est un pas dans la bonne direction et une réponse aux défis actuels, en particulier celui de la protection des déplacés et des groupes vulnérables, de la lutte contre la criminalité et de la gestion des frontières. Récemment, la Colombie a augmenté ses effectifs de police faisant partie de la MINUSTAH, parmi lesquels se trouvent 34 policiers spécialisés dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, déployés actuellement sur le terrain.

Dans le même sens, la tenue d'élections présidentielle et législatives libres et légitimes, qui accordent au nouveau gouvernement un mandat clair et indiscutable pour diriger le processus de reconstruction, contribuera à la stabilité politique,

essentielle au relèvement et à la reprise du développement socioéconomique. La communauté internationale doit tenir son engagement d'appuyer le processus électoral. La reconstruction d'Haïti est un projet à long terme qui nécessitera une gestion ferme de la part du Gouvernement et un appui soutenu de la communauté internationale. Le succès de la MINUSTAH, et son retrait ultérieur, sont liés à la progression du processus de reconstruction et de rétablissement des structures et des capacités de l'État à garantir une stabilité durable.

Ma délégation voudrait adresser un message de solidarité au Gouvernement et au peuple haïtiens, et reconnaître sa capacité à se remettre d'une catastrophe si dévastatrice et à avancer dans l'application du Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti, qui identifie des domaines prioritaires pour progresser dans le relèvement et le développement du pays. Notre tâche est de considérer le Plan d'action comme la feuille de route qui doit guider les actions sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Gutiérrez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration qu'a prononcée la délégation de l'Uruguay, au nom du Groupe d'Amis d'Haïti. Nous félicitons de nouveau le Conseil de sécurité d'avoir organisé à point nommé ce débat sur la situation en Haïti, d'autant plus que nous sommes en train de discuter de la nécessité de renouveler le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nous nous félicitons en outre du rapport du Secrétaire général, publié sous la cote S/2010/446, ainsi que de l'exposé très détaillé que vient de faire M. Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, à qui nous adressons nos félicitations et exprimons notre solidarité pour le magnifique travail qu'il accomplit en Haïti.

Comme l'a indiqué la délégation uruguayenne, ce débat montre l'attachement du Conseil de sécurité et de la communauté internationale au processus de reconstruction d'Haïti, et nous donne l'occasion d'échanger nos vues à la lumière du rapport, dans le but d'évaluer la Mission, ainsi que notre participation aux activités de celle-ci.

À partir des observations faites par le Secrétaire général dans son rapport, ma délégation aimerait souligner deux aspects qu'elle considère comme

essentiels. En dépit des progrès réalisés dans la reconstruction d'Haïti, grâce aux efforts déployés par la MINUSTAH, par le Gouvernement haïtien et par d'autres institutions des Nations Unies, de graves problèmes et difficultés subsistent encore, qui pourraient menacer les avancées enregistrées, tant sur le plan politique que dans les domaines socioéconomique et de la sécurité. Nous nous trouvons face à une situation extrêmement fragile, qui doit être réglée de manière globale, s'agissant aussi bien du développement que du renforcement des capacités nationales et de la sécurité.

Le Secrétaire général a souligné le problème de la réinstallation des personnes déplacées et des personnes qui habitent dans des camps, ce qui met en lumière les problèmes socioéconomiques sous-jacents, lesquels ne peuvent ni ne doivent être sous-estimés. Tous les efforts faits pour régler les divers problèmes doivent être conduits de manière coordonnée et en accord avec les stratégies et les priorités nationales fixées par le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti. Dans ce contexte, ils doivent s'intensifier parallèlement aux efforts visant à asseoir les bases du relèvement et de la croissance économique d'Haïti dans le sens d'un développement durable, sans pour autant négliger les aspects de la sécurité.

Par conséquent, les activités menées en vue de faire participer et d'inclure tous les acteurs locaux, aussi bien publics que privés, sont de la plus haute importance et nous félicitons Haïti des efforts accomplis. Ma délégation a toujours exprimé sa conviction quant à l'importance d'une alliance stratégique entre les secteurs public et privé haïtiens, qui pourrait contribuer au renforcement des institutions de ce pays frère tout en assurant sa stabilité, sa sécurité et son développement durable.

Dans le rapport du Secrétaire général, il est également clair qu'il est vital de poursuivre la coopération en vue du rétablissement, de l'amélioration et du renforcement des capacités institutionnelles du Gouvernement haïtien à travers le pays. Il est par conséquent fondamental d'encourager et d'appuyer la réforme constitutionnelle et le processus électoral, en tant que fondements indispensables d'une bonne gouvernance.

Pour faire face le plus efficacement possible à ces défis, la MINUSTAH doit poursuivre ses activités. Par conséquent, nous estimons que son mandat doit être prorogé et que la communauté internationale doit

appuyer ses activités, dans toute la mesure possible. Dans ce contexte, le Pérou, conscient de la nécessité de renforcer la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, a augmenté sa contribution militaire en déployant 150 soldats supplémentaires qui collaboreront aux activités de la MINUSTAH.

Pour terminer, je voudrais réitérer que le Pérou est fermement et résolument attaché au relèvement, à la stabilité et au développement d'Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir organisé ce débat sur la situation en Haïti, un pays frère qui, ces derniers mois, a dû faire face aux énormes défis résultant du tremblement de terre dévastateur qui a frappé son territoire en janvier dernier.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, de son exposé détaillé ainsi que du travail considérable que lui et son équipe réalisent en Haïti. Je le remercie beaucoup. Par ailleurs, nous voudrions remercier l'Ambassadeur Mérorès d'Haïti de nous avoir fait part des vues de son gouvernement et des principaux défis auxquels il est confronté.

Avec une reconnaissance particulière, le Chili s'associe à la déclaration faite par l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti et saisit cette occasion pour réaffirmer les liens qui nous unissent à Haïti dans ses efforts de reconstruction, de consolidation de la paix et de développement à long terme.

La participation du Chili à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) est une expression concrète de notre ferme attachement au multilatéralisme, dans le cadre d'une action concertée de la communauté internationale dans ce forum principal que sont les Nations Unies. C'est également une expression de l'importance que cette région revêt pour notre politique étrangère.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2010/446), l'un des problèmes immédiats auxquels Haïti aura à faire face est l'organisation des élections présidentielle et législatives en novembre. Nous avons bon espoir que leur déroulement pacifique contribuera à consolider un climat de stabilité politique. La primauté du système démocratique et le renforcement de l'état de droit seront sans nul doute essentiels dans

la réussite des efforts de reconstruction et de développement à long terme du pays.

Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer le travail important accompli par la MINUSTAH dans ces domaines, ainsi qu'en matière de protection de groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants; de réduction de violences communautaires et d'appui aux institutions de l'État, entre autres. Nous voudrions également exprimer notre appui à la prorogation du mandat de la MINUSTAH.

Par ailleurs, nous estimons qu'il convient de tenir compte des liens existants entre la sécurité et le développement. Enfin de compte, le renforcement de conditions viables en matière de sécurité dépendra à bien des égards de l'existence de possibilités offertes à la population et de meilleures conditions de vie. Nous reconnaissons l'importance de la contribution que peut apporter à cet égard le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti.

Tous les efforts internationaux doivent s'aligner sur les priorités définies par le Gouvernement haïtien en vertu du principe de prise en charge nationale de la reconstruction et du développement à long terme du pays. Dans ce contexte, nous tenons à reconnaître le rôle de chef de file joué par le Gouvernement haïtien dans les processus de reconstruction et de développement à long terme.

Le Chili est favorable à une action directe pour appuyer les femmes haïtiennes, dont le concours sera déterminant dans le processus de reconstruction. Nous appuyons le travail réalisé par la MINUSTAH et le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes et aux autorités locales, notamment en offrant une aide judiciaire aux femmes et aux jeunes victimes de la violence. Conformément à notre plan national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, nous réitérons l'importance d'envisager des initiatives visant à renforcer et à promouvoir la participation des femmes aux activités de la MINUSTAH.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre et, comme toujours, exprimer nos remerciements pour l'occasion qui nous est offerte de participer à la présente séance

sur la situation actuelle en Haïti et les défis auxquels fait face la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général (S/2010/446). Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, pour son exposé, mais surtout pour le travail inlassable et digne d'éloges qu'il accomplit en sa qualité de Chef de la MINUSTAH. Je tiens en outre à remercier l'Ambassadeur Léo Mérorès de son exposé de ce matin.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République orientale de l'Uruguay au nom du Groupe des Amis d'Haïti. Je me contenterai donc d'y ajouter seulement quelques observations supplémentaires.

À cet égard, je voudrais réaffirmer l'engagement ferme de l'Argentine en faveur d'Haïti, un engagement vieux de 16 ans et qui se manifeste aujourd'hui par notre participation continue à la MINUSTAH. Après le tremblement de terre de janvier dernier, nous avons déployé à la Mission une compagnie supplémentaire d'infanterie de 150 militaires pour appuyer les opérations de distribution de l'aide humanitaire à la population haïtienne.

Nous souscrivons aux termes de la modification du mandat de la Mission autorisée par le Conseil dans ses résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010) et partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir qu'il serait plus indiqué d'envisager le bien-fondé de modifier le mandat et le niveau actuels de la Mission après les élections législatives et présidentielle en novembre et l'entrée en fonctions du nouveau Président et du nouveau Gouvernement.

De la même manière, ma délégation convient avec le Secrétaire général que sous la direction de son gouvernement et avec l'appui de la communauté internationale, Haïti a réussi à éviter le rissac de la catastrophe, qui aurait pu être fait d'épidémies et de troubles sociaux. À cet égard, nous pensons que la présence de la MINUSTAH a véritablement joué un rôle stabilisateur.

La situation politique et sociale en Haïti demeure complexe à cause des dégâts matériels et de la perte considérable de capacités institutionnelles causés par le tremblement de terre. Cette tragédie, même si elle a réduit à néant les progrès réalisés dans de nombreux domaines, a suscité un engagement renouvelé de la

communauté internationale en faveur de la reconstruction et de la consolidation de la République d'Haïti. Dans ces circonstances, et afin de contribuer aux efforts de reconstruction du pays, avec le Pérou, nous allons déployer auprès de la MINUSTAH une compagnie de génie conjointe, la compagnie « José de San Martin ».

Aussi, je tiens à rappeler que, dans le souci de renforcer les capacités institutionnelles de l'État haïtien, l'Argentine a pris une part très active à la coopération policière régionale avec Haïti pour que le pays puisse assumer dans un avenir proche la pleine responsabilité du maintien de la sécurité sur le plan national. Ainsi, après plusieurs réunions préparatoires, l'Argentine et le Chili ont élaboré en 2009 un rapport d'évaluation et un plan d'action pour une coopération policière avec Haïti en vue de coordonner, de réglementer et d'évaluer la formation académique et professionnelle qui sera dispensée à la Police nationale d'Haïti. Bien que cette coopération ait été interrompue par les tremblements de terre en Haïti et au Chili, l'initiative sera reprise lorsque le Gouvernement haïtien aura préparé un nouveau rapport actualisé sur ses priorités et ses besoins dans ce domaine.

Je tiens à souligner que, dans le cadre de sa participation à la conférence des donateurs qui s'est tenue le 31 mars, l'Argentine s'est engagée à verser 16 millions de dollars qui correspondent à sa quote-part dans les 100 millions de dollars promis par les pays de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR). Ces fonds ont déjà été mis à la disposition du Secrétaire général de l'UNASUR pour qu'il mette en œuvre les projets de coopération identifiés par le secrétariat technique de l'UNASUR à Port-au-Prince dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la prévention des risques et des catastrophes naturelles, et du renforcement des capacités de l'État haïtien. Nous avons également versé 1 million de dollars supplémentaires sous la forme d'un don pour les activités et les programmes de coopération que l'Argentine met en œuvre en Haïti, par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire et du renforcement des institutions.

Ma délégation est d'accord avec ce que le Secrétaire général indique dans son rapport, à savoir que la MINUSTAH reste un élément clef pour établir, de manière définitive, un climat sûr et stable. Pour ce faire, nous considérons que la prorogation du mandat de la Mission est essentielle.

Pour terminer, je tiens à rappeler que nous travaillons actuellement en Haïti dans l'espoir que le jour viendra où la MINUSTAH se sera acquittée de son mandat et où la présence de l'ONU et de la communauté internationale ne sera plus nécessaire parce que les Haïtiens auront pleinement pris en main leur développement économique et social. À cette fin, nous devons continuer de nous efforcer de renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement haïtien, conformément à ses priorités nationales et dans le cadre d'une coordination appropriée de l'aide internationale par l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Mulet de son exposé détaillé d'aujourd'hui.

Comme preuve de l'engagement de la Norvège, nous avons désigné une équipe de cinq policiers, experts dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste, qui servira au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il s'agit de notre première équipe spécialisée déployée dans une mission des Nations Unies, signe que la Norvège estime qu'il est très important de contribuer aux activités concrètes menées par les missions des Nations Unies pour lutter contre la violence sexuelle. Nous félicitons la MINUSTAH de l'appui qu'elle fournit aux autorités haïtiennes pour la création de postes de police décentralisés, équipés pour aider les victimes de violence sexuelle ou à motivation sexiste dans les camps de déplacés et dans les secteurs à risque.

Le risque d'agitation sociale existe toujours. Il faut chercher une solution qui permette à l'ONU d'intervenir dans les zones de Port-au-Prince qui ne sont pas considérées comme sûres. La Norvège se félicite du travail réalisé par le programme communautaire de réduction de la violence et recommande son élargissement.

La Norvège appuie clairement les mesures prises par la MINUSTAH pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, notamment en matière de formation et pour ce qui est de la création d'un système d'orientation et de mécanismes pour l'établissement systématique de rapports et la collecte des données. Les Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire du Comité permanent interorganisations

devraient être prises en compte dans la mise en œuvre de ces mesures.

La Norvège encourage la MINUSTAH et d'autres organes internationaux pertinents, notamment la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, à tenir pleinement compte des recommandations faites par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme dans sa déclaration du 11 juin 2010 devant le Conseil des droits de l'homme. Comme la Haut-Commissaire, nous demandons à ce que tous les programmes et projets de reconstruction adoptent une approche fondée sur les droits de l'homme, notamment lors des procédures d'appels d'offres. Il faut mettre en œuvre une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans toutes les opérations de secours et de reconstruction.

La Norvège a versé une grande partie de son aide par le biais du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, notamment sous la forme d'un soutien budgétaire. La contribution norvégienne au Fonds à hauteur de 33 millions de dollars a été effectivement versée. Nous appuyons le Secrétaire général dans son appel pour que l'aide internationale et le soutien budgétaire passent davantage par le Fonds, ce qui permet ainsi d'appuyer les propres efforts de reconstruction du Gouvernement.

Bien que des progrès aient été réalisés au niveau des préparatifs des élections présidentielle et législatives, nous sommes préoccupés par les difficultés rencontrées dans le processus d'inscription sur les listes électorales. Cela pourrait porter atteinte aux élections et à leur légitimité.

Le défi à relever est désormais la transition progressive de la phase des secours à celle du redressement, tout en gardant à l'esprit la fragilité de la situation humanitaire. Nous attendons de l'ONU qu'elle joue un rôle de chef de file dans le processus de redressement à long terme, notamment en contribuant au renforcement des capacités, en renforçant la légitimité des institutions haïtiennes et en tendant la main à la société civile.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant d'Haïti a demandé à faire une nouvelle déclaration, et je lui donne la parole.

M. Mérorès (Haïti) : Je suis désolé de prendre la parole une nouvelle fois, mais je m'en voudrais de ne pas le faire, ne serait-ce que pour vous remercier à nouveau, Monsieur le Président, et remercier tous les intervenants de ce matin. Au nom du Gouvernement, je

voudrais les remercier pour les commentaires extrêmement positifs qu'ils ont émis et également porter à leur attention que le Gouvernement sera dûment informé de ces commentaires. Je suis sûr que les recommandations seront suivies par le Gouvernement dans l'action qu'il mène pour la stabilité du pays.

Plusieurs intervenants ont souligné le problème de la violence sexuelle en raison de certains incidents que l'on a eu à déplorer dans certains camps de réfugiés. Je voudrais les assurer que le Gouvernement en est pleinement conscient et, de concert avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et la Police nationale d'Haïti, il est en train de prendre les mesures adéquates pour

remédier à cette situation dans le sens d'une meilleure protection des femmes et des enfants.

Enfin, je voudrais, au nom du Gouvernement, adresser mes remerciements et la gratitude du Gouvernement et du peuple haïtiens à M. Mulet et à la MINUSTAH qui, nous le savons tous, opèrent dans des conditions parfois jugées extrêmement difficiles et qui, en dépit de tout, ont permis au Gouvernement et au pays d'avancer sur la voie de la stabilisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.